ISSN 0024-7650

l'éditorial d'Arlette Laguiller p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

# lutte ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1494 - 21 février 1997 - prix : 9 F

# A bas toutes les lois anti-immigrés

GAMMA

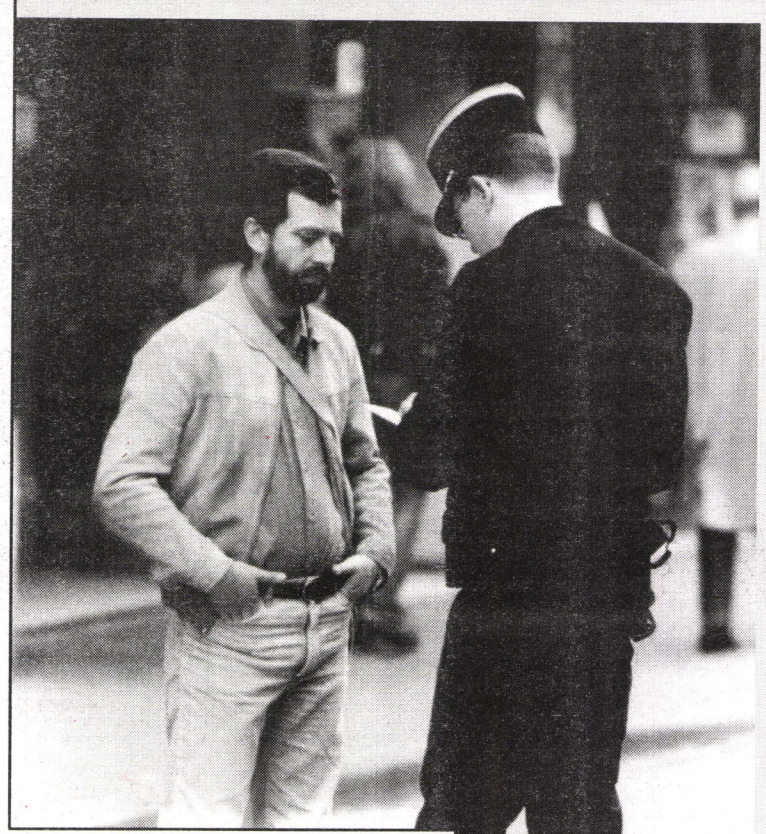

LO

## Ce sont les libertés de tous qui sont en jeu !

p 3 à 5

M 6189 - 1494 - 9,00 F

## SOMMAIRE


**Immigration**

4 – Les droits et libertés des immigrés diminuent
– Tous ensemble pour faire échec à la loi Debré

5 – Le mouvement des intellectuels et ses limites
– L'arbitraire des certificats d'hébergement

**Tribune**

6 – Oui, il faut brûler les lois racistes et scélérates, injustes et dures aux pauvres !

**Leur société**

6 – Un patron et un chauffeur routier condamnés

9 – Angoulême : l'inspection d'académie occupée

14 – Nos lecteurs écrivent

**Dans le monde**

7 – Italie : immigration, régularisation et expulsions

8 – Espagne : la grève des camionneurs

16 – États-Unis :
• Liberté pour Mumia Abu-Jamal !
• Clinton au secours d'American Airlines
– Mexique : mafia et police complices

**Dans les entreprises**

8/9 – La grève des traminots

10/11 – Mouvements contre la réforme hospitalière

11 – Grève de facteurs à Marseille

12 – RVI Feuillat (Lyon)
– Renault Choisy-le-Roi (Val-de-Marne)
– Caisse d'Allocation familiales

13 – SNCM Marseille
– Servair – Roissy

14 – ABB Chassieu (Rhône)

15 – Fonderies de l'Authion (Angers)
– Nos lecteurs écrivent


## La calotte et la culotte

# CA L'AFFICHE MÂLE

*Larry Flynt*, un film de Milos Forman qui vient de sortir, fait sa publicité sur fond de hanches féminines seulement vêtues d'un slip sur lequel s'étend, tel un crucifix, ledit Larry Flynt avec pour pagne un drapeau américain.

Il faut préciser que ce personnage réel – et encore en vie – est une sorte de roi du porno outre-Atlantique, situation qu'il revendique. «*Appelez-moi Monsieur Sordide, ça, ça me va*», a-t-il déclaré au journal *Libération*. Aux USA, croit-il, «*les gens commencent à réaliser ce que j'ai fait pour la liberté d'expression*». Bref, cet adepte – c'est lui qui le dit – des maisons closes, entrepreneur de strip-tease et éditeur de revues pornographiques devenu milliardaire serait... un croisé de la «liberté d'expression».

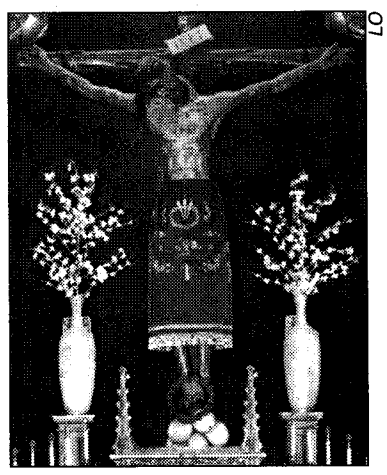

LO

***Jusqu'où la pudibonderie va-t-elle se nicher? Christ à jupe dans la cathédrale de Burgos (Espagne). «Textilement correct!»***

D'où l'affiche du film dont on peut ou non apprécier l'humour, c'est selon, mais que des associations catholiques proches de l'extrême-droite ont aussitôt attaquée en justice pour la faire interdire.

Les mêmes bons catholiques, ou leurs pareils, pour qui tout est bon, ont déjà fait interdire, en 1984, l'affiche du film *Ave Maria* qui représentait une femme nue crucifiée. Pour eux, la crucifixion, «*symbole essentiel de la religion catholique*», est une marque déposée et pour s'en servir, il faut avoir la croix et la manière. Mais va-t-on accepter que la calotte aille fourrer partout ses gros doigts... et ses gros ciseaux?

**P. L.**

# BRACONNAGE ÉLECTORAL

Qui a dit que le gouvernement ne faisait rien contre le chômage? Alain Juppé vient de créer.... un emploi, celui de «Commissaire à l'Espace rural». Quel sera son rôle? Il semble mal défini et, aux dires du ministère de l'Environnement et de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale), s'il en a un, il recouperait leurs attributions...

Tout cela c'est médisances et compagnie. Il est faux de prétendre que ce poste ne sert à rien, il a permis de fournir une place à André Goustat, vice-président du Conseil général d'Aquitaine, (la région de Bordeaux dont Juppé est le maire) qui est par ailleurs dirigeant de «Chasse, Pêche, Nature et Tradition». Ce défenseur de la tradition, et de la chasse et de la pêche réunies, a de plus le mérite d'être à la tête d'un mouvement qui recueille dans son épuisette un nombre non négligeable de voix (771 000 soit 3,95 % des voix à l'élection européenne de 1994).

Si le PS espère gonfler ses voix aux prochaines élections en faisant une petite place aux Verts, le gouvernement fait des avances à l'électorat de Goustat. La chasse (ou la pêche) aux bulletins de vote est ouverte, et tous les coups sont bons.

**M.L.**

## Rencontres avec les militants de Lutte Ouvrière

**à THOUROTTE (Oise)**
Samedi 22 février
de 10h à 18h
Devant le complexe polyvalent Edouard-Pinchon
Réunion à 17h
salle Georges-Brassens

**à TRAPPES (Yvelines)**
Dimanche 23 février
toute la matinée
Projection vidéo
et débat à 12h

**à GOUSSAINVILLE (Val-d'Oise)**
Samedi 1er mars
de 10h à 18h
Parking de
la Sécurité sociale
7, avenue Albert-Sarrault
Réunion-débat à 16h

**à BEAUVAIS (Oise)**
Samedi 8 mars
de 10h à 18h
Rue Saint-Pierre
(zone piétonnière)
Réunion-débat à 16h30

**La prochaine réunion du CERCLE LÉON TROTSKY aura pour thème : LA «MONDIALISATION» DE L'ÉCONOMIE**
Vendredi 14 mars à 20h30
Salle de la Mutualité – 24, rue Saint-Victor à Paris (5e)
Métro Maubert-Mutualité – Participation aux frais 20F

## Fêtes de Lutte Ouvrière

**à Montbéliard**
Samedi 1er et dimanche 2 mars
Samedi à partir de 16h.
dimanche à partir de 12h
Halle polyvalente

**au Havre**
Samedi 8 mars
à partir de 18h
Salle François 1er

**à Saint-Nazaire**
Samedi 15 mars
de 16h à 24h
Salle Jacques-Brel

**à Angers**
Samedi 22 mars
de 15h à 24h
Salle Louis-Aragon
à Trélazé


**LUTTE OUVRIÈRE**

*Union Communiste (Trotskyste) – membre de l'Union Communiste Internationaliste*

L'Union Communiste Internationaliste qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en ex-URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :
**LUTTE OUVRIÈRE – B.P. 233 – 75865 PARIS CEDEX 18 – FRANCE**

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière – BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 – est une SARL au capital de 20 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1er janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, José Chatroussat. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 14 600 exemplaires. Composition : [Et Associés]. Impression : Roto de l'Ile-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil – 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 64 995.


**SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE!** Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à : LUTTE OUVRIÈRE – BP 233 – 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 100 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

**ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE**

| | LUTTE OUVRIÈRE | | LUTTE DE CLASSE |
|---|---|---|---|
| | 1 an | 6 mois | (1 an soit 10 n°) |
| **France DOM-TOM** | 300 F | 160 F | 100 F |
| **DOM-TOM, voie aérienne** | 390 F | 200 F | 140 F |
| **Europe** (soit zone postale1) | 420 F | 210 F | 100 F |
| **Autres pays, voie ordinaire** | | | |
| – Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2) | 450 F | 230 F | 140 F (comme voie aérienne) |
| – Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3) | 520 F | 270 F | 140 F |
| – Océanie (soit zone 4) | 540 F | 280 F | 140 F |
| **Autres pays, voie aérienne** | | | |
| – Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2) | 480 F | 250 F | 140 F |
| – Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3) | 540 F | 280 F | 170 F |
| – Océanie (soit zone 4) | 660 F | 340 F | 210 F |

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

NOM : .....
PRÉNOM : .....
ADRESSE : .....
.....
CODE POSTAL et VILLE : .....
.....
COMPLÉMENT D'ADRESSE : .....
.....
Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIÈRE – LUTTE DE CLASSE,** pour une durée de : .....
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de : .....
Règlement :
– par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
– par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R – PARIS.

## L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

## À bas les lois anti-immigrés

# TOUTES SONT LIBERTICIDES POUR TOUS !

Les intellectuels qui appellent à la désobéissance contre la loi Debré sur l'immigration sont, pour la plupart, loin des préoccupations des travailleurs, y compris de la grande majorité des travailleurs immigrés. Cependant, si leur protestation entraînait un recul du gouvernement contre toute la loi Debré, et pas seulement un de ses articles, ce serait une victoire. Cette loi vise à rendre plus difficile la vie des travailleurs immigrés et, accessoirement, à inquiéter tous ceux, Français ou immigrés, qui invitent chez eux un étranger, parent ou ami. Après avoir été obligé de demander une autorisation pour inviter un étranger chez soi – ce n'est pas nouveau, cela date de 1982, d'un gouvernement socialiste à participation communiste – il faudrait, avec cette nouvelle loi, signaler ceux qui ne seraient pas partis à la fin du délai prévu.

Le refus d'obéir à une loi soulève un tollé à droite et une discrète désapprobation du côté des dirigeants du Parti Socialiste. Les hypocrites !

On ne les entend pas protester contre la désobéissance de plus en plus généralisée des patrons et de l'État-patron lui-même vis-à-vis des lois sociales, à commencer par celle du salaire minimum.

Quand une loi est mauvaise, la population peut imposer qu'elle soit changée. Il n'y a pas besoin d'élections pour cela. Les femmes qui, à l'époque, ont publiquement affirmé avoir désobéi à la loi interdisant l'avortement, ont entraîné le mouvement qui a obligé un gouvernement pourtant de droite, à supprimer cette loi inique. Il peut en être de même pour toutes les lois dirigées contre les droits des masses populaires.

Les ténors de la droite affirment que les protestations risquent de faire le jeu du Front National. Venant de gens qui reprennent à leur compte la démagogie réactionnaire de Le Pen, c'est du cynisme. Les différents gouvernements de droite – mais aussi ceux de gauche – ont fait se succéder, depuis des années, lois sur lois concernant l'immigration, un peu plus répressives chaque fois, accréditant ainsi cette escroquerie morale et intellectuelle chère au Front National que le chômage est dû à l'immigration !

Les gouvernements qui se relaient depuis le début de la crise économique ont tous contribué à aggraver le chômage. Ils ont tous laissé les patrons licencier en leur facilitant la tâche. Ils ont tous consacré l'argent de l'État à aider le patronat à faire du profit privé, en sacrifiant les services publics et en supprimant des emplois utiles dans les hôpitaux, à la SNCF, dans les transports urbains, dans l'enseignement. Et on ne va tout de même pas prétendre que ce sont des immigrés qui ont pris ces places !

Tous ces gouvernements, socialistes plus communistes, socialistes seuls, ou de droite ont tous leur responsabilité dans la montée de la pauvreté, dans la baisse du niveau de vie, dans la dégradation des quartiers populaires, dans le désespoir de la jeunesse.

Alors, cela les arrange tous d'affirmer ouvertement ou de laisser entendre hypocritement que tout cela est lié à l'immigration, faisant ainsi de l'immigration un problème, voire le problème principal pour dégager la responsabilité de la bourgeoisie et de son système économique.

Mais c'est là un mensonge grossier dont les travailleurs sont déjà victimes. Car, en introduisant la division dans leurs rangs, il les affaiblit pour le plus grand profit du patronat. Et c'est un mensonge qui facilite la tâche pour Le Pen.

Pour le Front National, la démagogie anti-immigrés ou la haine de l'étranger n'est qu'un moyen pour parvenir au pouvoir. Mais, une fois au pouvoir, son but sera de mettre au pas les travailleurs, français comme immigrés, de leur enlever les moyens de se défendre afin qu'ils acceptent des conditions de travail et de salaire plus dramatiques encore qu'aujourd'hui.

Pour mettre un coup d'arrêt à tout cela, il faut s'attaquer aux causes, à cette montée catastrophique de la pauvreté qui pousse la fraction la moins consciente des classes populaires à croire se venger de la classe politique corrompue en se jetant dans les bras du milliardaire Le Pen.

Pour résorber le chômage, ce n'est pas aux plus pauvres – immigrés ou pas – qu'il faut s'en prendre, mais aux riches. Il faut interdire les licenciements dans toutes les entreprises qui font des profits. Il faut interdire les licenciements dans les services publics, licenciements réels ou déguisés par la sous-traitance. Et pour cela, il faut obliger le patronat et ses larbins au gouvernement, à puiser dans les profits colossaux des entreprises, dans les fortunes des riches, de quoi résorber le chômage et augmenter le niveau de vie des classes populaires.

Ce n'est pas dans les choix politiques de ceux qui ont engagé la lutte contre la loi Debré, et pourtant ils le pourraient.

S'ils font reculer le gouvernement sur le terrain qu'ils ont choisi, tant mieux ! Mais cela ne diminuera ni l'insécurité pour les travailleurs étrangers, ni le problème du chômage, ni celui de la montée du Front National.

Si les intellectuels se sentent particulièrement visés par l'extrême-droite, ils ont raison. Mais ce n'est pas avec de simples extincteurs qu'on l'empêchera de brûler les livres ou de s'en prendre aux libertés.

# Immigration DES LOIS TOUJOURS PLUS RESTRICTIVES

France terre d'asile, pays ouvert et fraternel, pays aux grandes traditions d'accueil, entend-on dire. La réalité est plus brutale. En matière d'immigration, ce sont avant tout les besoins de la bourgeoisie en main-d'œuvre, quand ce n'est pas en chair à canon, qui ont dicté la politique des gouvernements français. Et même dans les périodes où ces besoins nécessitaient le recours à une immigration relativement large, les étrangers vivant sur le sol français restaient de toute façon livrés au contrôle tatillon et à l'arbitraire d'une administration réglementant étroitement leurs droits.

Dans la période récente, celle de l'après-Deuxième Guerre mondiale, la législation a plutôt d'abord facilité, de 1945 à 1972, l'entrée des travailleurs immigrés : le patronat avait besoin de main-d'œuvre, si possible à bon marché. Les choses ont changé avec le début de la crise économique, fin 1973. Dès le 3 juillet 1974, le gouvernement décidait l'arrêt de l'immigration économique.

On allait alors assister, jusqu'à aujourd'hui, à une succession de réglementations, toutes plus restrictives les unes que les autres. Il s'agissait de rendre ce blocage effectif, et il le fut très vite, à l'exception des regroupements familiaux et des demandes d'asile politique. Mais surtout, la question de l'immigration est devenue un enjeu politique, les gouvernements spéculant plus ou moins sur le racisme ou la xénophobie d'une partie de l'opinion, ou tout simplement sur l'idée que renvoyer les immigrés serait un moyen d'assurer du travail aux autres, avant d'être doublés sur ce terrain par la démagogie du Front National, qui allait faire de la dénonciation de la présence des immigrés son fonds de commerce électoral.

Sous cette pression, chaque gouvernement, chaque parti et presque chaque député, y est allé de sa déclaration ou de ses mesures destinées à démontrer qu'il faisait quelque chose sur « la question de l'immigration »... comme si c'était « la » question. Chacune à leur manière, la droite et la gauche ont participé à ce jeu méprisable consistant à se servir des immigrés comme d'un dérivatif au mécontentement entraîné par les difficultés économiques, laissant hors d'atteinte les seuls vrais responsables : la bourgeoisie et son système, le système capitaliste. La réglementation actuelle, l'absurdité des lois sans cesse remises sur le tapis par les Pasqua et les Debré, la toute-puissance et l'arbitraire d'une administration tatillonne et souvent raciste, ne sont que le sous-produit de ces assauts de démagogie de bas étage.

**A.F.**

# DEPUIS PLUS DE VINGT ANS DROITS ET LIBERTÉS DES IMMIGRÉS DIMINUENT

*3 juillet 1974 :* blocage de l'immigration économique

*10 janvier 1980 :* la loi oblige l'étranger qui ne vient en France ni pour travailler ni dans le cadre du regroupement familial, à fournir « *des garanties de rapatriement* ».

*29 octobre 1981 :* la gauche est au gouvernement. La loi Questiaux exige des documents « *relatifs à l'objet et aux conditions de séjour* ». L'entrée peut être interdite « *à tout étranger dont la présence constituerait une menace pour l'ordre public* ». Au terme de trois ans de résidence régulière, un étranger peut solliciter une carte de résident valable 10 ans. Cela peut être refusé arbitrairement par l'administration.

*27 mai 1982 :* un décret du gouvernement Mauroy institue les certificats d'hébergement. Il vient compléter le dispositif précédent. C'est encore une mesure administrative assez formelle qui ne concerne pas les ressortissants du Maghreb. Elle sera durcie en 1991.

*17 juillet 1984 :* la loi Dufoix renforce la précédente. Elle ne retient plus que deux catégories de titres de séjour : la carte temporaire valable un an au maximum et la carte de résident. Celle-ci est remise à tous les étrangers qui, au moment de la promulgation de cette loi, résidaient en France depuis plus de trois ans.

*9 septembre 1986 :* la droite est revenue au gouvernement. La loi Pasqua rajoute aux conditions d'entrée une clause sur les moyens d'existence. La carte de résident est retirée à l'étranger qui quitte la France plus d'un an. Le conjoint étranger d'un Français doit attendre un an de mariage pour obtenir une carte de résident de plein droit. Les catégories d'étrangers non expulsables définies par la loi Questiaux sont restreintes, en particulier en cas de condamnation pénale. La loi Questiaux avait donné aux juges le pouvoir d'expulsion, Pasqua le redonne aux préfets. Il n'y a plus qu'un recours non suspensif devant un juge administratif. La « menace pour l'ordre public » (ce qui est assez vague pour ouvrir la voie à bien des arbitraires) suffit désormais pour être expulsé, même si on n'a jamais été condamné.

*18 octobre 1986 :* Pasqua et son adjoint Pandraud mettent les bouchées doubles pour accélérer les expulsions de travailleurs immigrés. Ce samedi-là, la police embarque 101 clandestins maliens dans un charter pour Bamako, soulevant alors l'indignation d'une partie de l'opinion, d'autant plus choquée que la situation de certains des expulsés ne justifiait aucune expulsion immédiate. Comme bien d'autres avant et après, Pasqua se défend en expliquant qu'il se contente d'appliquer la loi.

*2 août 1989 :* la gauche est de retour au gouvernement. La loi Joxe revient en partie à la loi Questiaux mais maintient depuis 1988 une partie du dispositif Pasqua, notamment sur la reconduite à la frontière.

*1991 :* Les conditions de délivrance du certificat d'hébergement deviennent plus restrictives. L'Office des migrations internationales peut venir contrôler la taille du logement. Ces certificats sont étendus à tous les ressortissants du Maghreb.

*6 juillet 1992 :* Des zones d'attente dans les ports et les aéroports sont créées. Les étrangers peuvent y être maintenus pendant vingt jours quand ils demandent asile ou quand ils se voient refuser l'entrée.

*31 août 1993 :* après le retour de la droite au gouvernement, ce sont les lois Pasqua. La reconduite à la frontière peut être assortie d'une interdiction d'entrée sur le territoire. Le mariage ne protège plus de l'expulsion et ne donne plus droit à un titre de séjour particulier.

*Octobre 1993 :* Les conditions d'obtention du droit d'asile sont rendues plus restrictives.

*1er janvier 1994 :* le code de la nationalité rentre en application mettant fin au droit du sol automatique.

*Novembre 1994 :* la circulaire et le décret d'application Veil sur le regroupement familial viennent parachever le dispositif Pasqua. Le regroupement familial est désormais impossible avant deux ans de présence en France et doit se faire en une seule fois, sauf situation exceptionnelle. Interdit aux polygames, il est refusé si le logement ne correspond pas aux normes et en cas de ressources inférieures au SMIC (sans compter les allocations familiales !).

En pratique, au cours de ces dernières années, de multiples plaintes ont montré que la police et l'administration n'hésitent pas à contourner les lois sur l'immigration pour arriver à leurs fins, au point que certains adversaires des lois Pasqua ont fini par avouer qu'ils se battaient désormais pour faire respecter le peu de possibilités favorables aux immigrés qu'elles conservent, tandis que certains magistrats, partisans du « tout répressif » contre les étrangers, ont inspiré le projet plus restrictif de Debré, actuellement sur la sellette.

**J.F.**

# TOUS ENSEMBLE POUR FAIRE ÉCHEC AU PROJET DE LOI DEBRÉ

**Mardi 25 février à 18 h à Paris, devant l'Assemblée nationale, au moment de la discussion de la loi Debré, une manifestation a lieu à l'appel de la coordination des sans-papiers, manifestation à laquelle s'associe Lutte Ouvrière. Nous publions ci-dessous le texte de l'appel :**

**Le 25 février, le projet de loi Debré revient en deuxième lecture à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi prétendu « équilibré » est ségrégationniste et xénophobe comme l'ensemble de la législation réservée aux étrangers ; comme le déclarait la coordination des sans-papiers devant l'Assemblée nationale, « *cet équilibre obéit à la règle du pâté d'alouette : une alouette de générosité, un cheval de répression.* » Le projet de loi Debré porte atteinte aux libertés publiques et individuelles et s'immisce dans la vie de toutes et de tous.**

**En jetant le soupçon sur tout immigré, en faisant l'amalgame entre l'immigration et les « difficultés à vivre en banlieue » (comme vient de le faire Raoult dans sa réponse aux cinéastes), ou entre le travail illégal et les sans-papiers (alors que les travailleurs clandestins sont en majorité des Français), le gouvernement continue de faire peser sur les étrangers les responsabilités d'une crise qu'il n'arrive pas à résoudre et amplifie l'esprit de racisme et d'exclusion que nous combattons.**

**Empêcher le projet de loi Debré de passer est une nécessité : à l'heure ou l'extrême-droite marque des points, dans les élections mais aussi dans les esprits, il est urgent de combattre les *lois d'exception* qui font la part belle aux idées xénophobes, des lois destinées à persécuter les immigrés et à miner la démocratie.**

**Empêcher le projet Debré de passer est aujourd'hui un devoir : les maires, les cinéastes, les artistes, les écrivains, les universitaires, les médecins, les metteurs en scène, et les architectes... ont lancé un appel à la désobéissance civile face à la dérive de l'État de droit qui sous couvert de la chasse aux « clandestins » lamine les libertés. Nous nous félicitons de cette mobilisation et de ces initiatives par lesquelles la résistance de la société civile s'étoffe. L'opposition au projet de loi Debré ne saurait toutefois se limiter à la lutte contre l'instauration d'un fichier des hébergeants et à l'obligation de délation.**

**Le projet de loi Debré bafoue gravement les droits des étrangers :**

**– les étrangers en situation régulière sont maintenus en situation de précarité ou d'exclusion, le regroupement familial est entravé davantage. Peut-on parler d'intégration avec l'instauration d'une carte de résidence d'un an, sans garantie de renouvellement, à des personnes ayant vocation à s'installer durablement ?**

**– le renouvellement de la carte de dix ans est remis en cause ; l'administration pourra arbitrairement refuser son renouvellement pour le motif flou de trouble à l'ordre public.**

**– le projet de loi Debré accroît le pouvoir arbitraire de l'administration : prolongation de la durée de rétention de 24 à 48 heures, accélération des procédures d'éloignement en dessaisissant le juge, autant de moyens qui affaiblissent les pouvoirs des juges et accroissent ceux de la police.**

**Ainsi pour s'attaquer aux étrangers, le gouvernement porte aussi atteinte aux droits et libertés de tous. Le sursaut des démocrates est désormais une réalité. Le gouvernement ne peut faire passer « en douce » et en silence son projet de loi, comme il le souhaitait. C'est déjà notre première victoire.**

**Il est désormais possible d'arracher la victoire décisive : « le projet de loi Debré ne passera pas » si nous renforçons le mouvement de colère et de protestation, et surtout si nous sommes nombreux, Français et étrangers, au**

**rassemblement devant l'Assemblée nationale :**
**mardi 25 février 1997 à 18 heures**

- **Régularisation des sans-papiers !**
- **Retrait du projet Debré et abrogation des loi anti-immigrés !**
- **Arrêt des expulsions et retour des expulsés !**
- **Libération des sans-papiers emprisonnés !**

# LE MOUVEMENT DES INTELLECTUELS ET SES LIMITES

**L'appel des 66 cinéastes, puis de 155 écrivains, a trouvé l'écho que l'on sait dans l'intelligentsia dans un contexte marqué par l'accession du Front National à la mairie de Vitrolles et par les attaques du maire de Toulon, lepéniste également, contre le centre culturel de Chateauvallon et son responsable.**

**Cet appel à la désobéissance civile contre la loi Debré a visé, plus précisément, surtout un des articles, celui qui obligerait « l'invitant » à déclarer le départ de « l'invité ». Sur ce point le gouvernement est peut-être en train de reculer. Par rapport à cet objectif, le mouvement pourrait donc réussir.**

Par-delà son objectif affiché, le mouvement exprime les craintes d'une catégorie de la petite-bourgeoisie intellectuelle devant la montée du Front National et, plus exactement, devant les conséquences que pourrait avoir cette montée pour sa propre liberté. L'article contesté de la loi Debré est présenté – à juste raison – comme le résultat de la pression de l'extrême-droite sur le gouvernement.

La réaction des milieux intellectuels a été suffisamment ample pour finir par entraîner derrière elle les partis de gauche. D'autant que ceux-ci sont dans l'opposition et que cela les arrange de se poser en défenseurs de la liberté face à un gouvernement de droite, surtout dans le contexte pré-électoral. Le Parti Socialiste dirigeait pourtant le gouvernement qui, en 1982, avait imposé la généralisation du certificat d'hébergement qui avait ouvert la voie à toutes les aggravations ultérieures, dont la loi Debré. Le Parti Communiste faisait partie de ce gouvernement. Eux aussi cédaient à la pression de la droite et de l'extrême-droite. Aujourd'hui, ils ne s'en vantent pas car ni l'un ni l'autre ne sont à une hypocrisie près.

Le gouvernement s'est trouvé coincé entre ses prises de position anti-Front National d'une part et son propre texte de l'autre. Il pourrait reculer. Il faut cependant rappeler que non seulement les autres articles de la loi Debré resteraient, mais aussi la loi instituant le certificat d'hébergement, comme reste l'ensemble d'une législation qui rend la vie de tous les travailleurs émigrés plus difficile et à laquelle la droite et la gauche ont contribué, chacune à son tour.

Reste surtout la complicité profonde de tous les partis qui se sont relayés au gouvernement pour présenter le problème de l'immigration comme le problème majeur de l'époque, amenant de l'eau au moulin du Front National.

Sur cette question, le mouvement des intellectuels ne s'exprime pas. Ce n'est pas son rôle, disent la plupart de ses porte-parole réels ou autoproclamés qui se réfugient derrière la neutralité politique et la volonté de ne pas être, prétendent-ils, récupérés.

Mais c'est là aussi la limite de ce mouvement, en tant que réaction contre l'extrême-droite.

Les artistes et les intellectuels réagissent face à la montée de la réaction en général et du Front National en particulier au niveau où ils sont les plus sensibles : sur des idées générales comme les droits de l'homme ou ceux des citoyens. Mais ils ne se posent pas vraiment la question du pourquoi les lepénistes commencent à trouver un écho dans les classes populaires. Ils ne cherchent même pas à se faire comprendre de ces dernières.

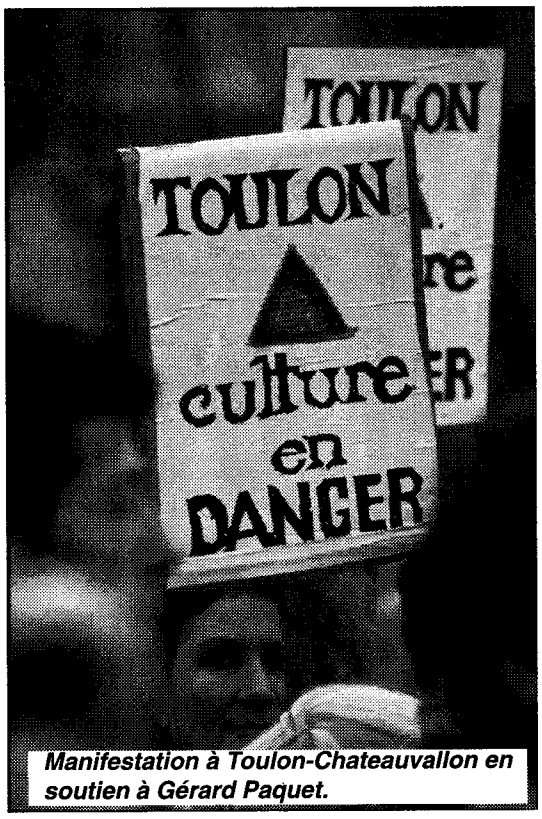

Hires/Gamma

*Manifestation à Toulon-Chateauvallon en soutien à Gérard Paquet.*

Leur mouvement est un cri d'indignation qui mêle culture, anti-racisme, refus de la censure, refus de ce qui leur paraît attentatoire à leur liberté à eux.

Mais, en se cantonnant à ce terrain (ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas l'occuper), ils sont loin de pouvoir regagner la fraction la moins consciente des couches populaires qui est influencée par Le Pen. Pour ample que soit le mouvement actuel et spectaculaire son extension, il ne gêne pas le Front National. Le jeu de ce dernier consiste à se poser en représentant du peuple contre une caste politique pourrie et contre les prétendues élites éloignées des problèmes quotidiens de la population. De la part d'un parti dirigé par un millionnaire, dont les cadres viennent pour l'essentiel de la caste politique, c'est d'un cynisme grossier. Et c'est surtout une tromperie aux conséquences désastreuses, car la perspective politique de ce parti est de briser la classe ouvrière et d'appauvrir les classes populaires. Mais ce n'est pas sur ce terrain que l'intelligentsia cherche à contrer Le Pen.

L'intelligentsia petite-bourgeoise ne veut pas du Front National. Mais elle est incapable de le combattre vraiment. C'est une impuissance sociale. Car pour combattre vraiment le Front National, il faut redonner perspective et espoir à la classe ouvrière et, par là même, aux classes populaires et non pas, au mieux, l'ignorer et, au pire, lui faire de la morale. Mais pour cela, les discours, même libéraux et humanistes, ne suffisent pas. Les politiciens de la gauche les ont suffisamment pratiqués et pendant trop longtemps afin de tromper les travailleurs, les désarmer face au patronat et à l'État, pour leur imposer le chômage, la paupérisation, les quartiers populaires invivables. C'est sur ce terreau que pousse l'influence lepéniste. C'est à cela qu'il faut mettre fin.

Alors, s'il est tant mieux que l'intelligentsia réagisse, même tard et même sur un terrain limité, contre l'évolution réactionnaire de la société, il reste que les travailleurs n'ont pas à attendre de ce côté une réponse à leurs problèmes. Et c'est dommage. Car les intellectuels pourraient jouer un rôle considérable dans la prise de conscience nécessaire des travailleurs. Ils auraient un rôle à jouer pour aider les travailleurs à surmonter les mensonges dont on les a nourris pendant des années. Ils pourraient hâter la prise de conscience nécessaire pour comprendre où sont les causes véritables de la situation actuelle et comment les vaincre.

Mais pour cela, il faut que les intellectuels eux-mêmes prennent conscience qu'ils ne peuvent tourner le dos ni à la société ni à la politique. Il faut qu'ils prennent conscience que contre la réaction, d'où qu'elle vienne et en particulier du Front National, le combat ne peut être livré qu'au côté de la classe ouvrière, sur son terrain de classe et avec la volonté politique de combattre les causes du chômage et de la paupérisation liés au capitalisme, et pas seulement une de ses dramatiques conséquences.

**Georges KALDY**

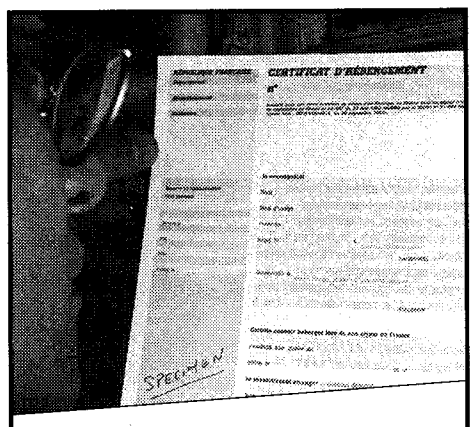

AFP

## LES CERTIFICATS D'HÉBERGEMENTS... OU LE RÈGNE DE L'ARBITRAIRE

Les certificats d'hébergement font partie, depuis 1982, des documents exigés pour les ressortissants de certains pays, qui doivent avoir un visa pour entrer en France (cela exclut essentiellement des pays riches comme les USA ou ceux de l'Union Européenne).

La personne qui souhaite inviter un étranger doit donc préalablement demander un tel certificat d'hébergement à la mairie de son domicile, en prouvant évidemment qu'elle y habite bien. Ensuite il lui faut l'envoyer à la personne qu'elle veut recevoir.

Cette personne doit alors se rendre à un consulat français de son pays, munie du certificat d'hébergement à l'appui de sa demande de visa.

Mais tout évolue et, au fil des années, dans bien des communes au moins, l'obtention de ce certificat est devenue de plus en plus difficile. Les maires, qui délivrent ce certificat, ont exigé de plus en plus de contrôles : contrôle de la capacité du logement de la personne invitante, de ses ressources, de sa couverture sociale... Parfois, l'administration communale oppose tout simplement son inertie, voire un refus pur et simple de délivrance de ce type de certificat.

Et à l'autre bout, le consulat français peut, à son tour, réclamer du demandeur des justifications de ses ressources, des raisons de son voyage, etc. Après quoi, comme on dit, « *la demande est examinée* »... et souvent repoussée !

Les motifs du refus ? Le consulat n'est pas tenu de les fournir. En revanche il appose alors sur le passeport un tampon « visa refusé », de façon à ce que la personne ne revienne pas à la charge. Le consulat obéit évidemment aux consignes, qui sont de refuser le plus possible, en particulier les personnes à bas revenus. Si on est richissime, pas de problème ; et en matière de certificat d'hébergement la réservation au Ritz fait l'affaire.

Comme on voit, la loi Debré apporte une crasse de plus à un bon gros tas de saloperies accumulé par tous les gouvernements et leur administration depuis quinze ans.

**Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.**

**Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.**

**C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.**

## TRIBUNE

# OUI, IL FAUT BRÛLER, LES LOIS RACISTES ET SCÉLÉRATES, INJUSTES ET DURES AUX PAUVRES !

Ils ont raison, et comment, les milliers d'intellectuels qui revendiquent avoir hébergé récemment des étrangers en situation irrégulière, et appellent « à désobéir à des lois inhumaines » ainsi qu'à manifester le samedi 22 février à Paris contre le projet de loi Debré, de la gare de l'Est à la préfecture de Police.

D'abord, parce que la législation anti-immigrée est scélérate. C'est un mensonge de dire qu'il y a « un problème de l'immigration » dans ce pays : le flux d'immigrés n'a pas augmenté depuis les années 30. Il n'est pour rien au chômage planifié par le patronat. C'est un mensonge de dire que ces lois anti-étrangers visent le travail « clandestin ». Les chiffres officiels montrent eux-mêmes que la grande majorité du travail au noir est accompli par des Français. Les lois anti-immigrés et autres certificats d'hébergement obligatoires, ne sont qu'une fabrique de travailleurs en situation irrégulière, donc sans aucuns droits, que le gouvernement livre ainsi gratis aux négriers et aux esclavagistes. Toutes ces lois contre les étrangers prises par la gauche ou la droite pour diviser les travailleurs et rivaliser de démagogie avec Le Pen, sont en fait des lois contre les pauvres et les démunis. La preuve : les fameux certificats d'hébergement ne sont pas demandés à ceux qui peuvent se payer l'hôtel et le justifier pendant leur séjour en France !

Debré et ses sous-fifres se sont indignés contre les intellectuels en colère, contre « l'élite », disent-ils, en se montrant soudain pleins de compassion pour le monde du travail ! C'est prendre les travailleurs pour des imbéciles. L'élite de l'argent, pas de la culture, elle, celle des patrons et des spéculateurs, a doublé sa fortune en licenciant la moitié de ses salariés et siphonne le budget de l'État à coups de pots-de-vins aux politiciens. Obtenez 10 millions de remise d'impôts en graissant la patte à un notable, et vous avez la loi pour vous. Travaillez pour même pas le smic sans voir renouveler votre carte de séjour, et l'on vous reconduit à la frontière les menottes aux poignets ! Vous êtes conducteur de bus en grève à Toulouse ? On vous condamne à 10 000 F par jour si vous êtes au piquet de grève !

La voilà leur loi : faite pour les riches, les patrons, les licencieurs, contre les travailleurs, contre les démunis ! Et il faudrait la « respecter » ? Même quand elle est crapuleuse, quand elle devance les vœux d'un Le Pen ?

Non. Les intellectuels qui appellent à la désobéissance ont eu le bon réflexe. Les lois méprisables, il faut s'asseoir dessus ! Sans attendre. C'est la seule façon énergique de faire pièce aux aboyeurs du Front National et à leurs émules des ministères. Et c'est autrement efficace que d'attendre sagement les prochaines élections et une éventuelle victoire du socialiste Jospin, ce tartuffe qui se dégonfle de soutenir franchement la révolte des intellectuels et en appelle au légalisme en promettant vaguement d'abroger la loi anti-immigrés en 1998, alors même que son parti l'a mise en place en 1982 !

« Vous voulez avoir de bonnes lois ? Brûlez les vôtres et faites-en de nouvelles » disait Voltaire, un autre intellectuel, d'il y a deux cents ans ! Sa devise, tout un peuple s'en empara... et ce fut la révolution française. Aujourd'hui, elles sont légions, les lois à brûler : les lois xénophobes qui divisent les travailleurs, celles qui protègent les patrons briseurs de grève, favorisent les licenciements, imposent la « flexibilité » du travail, exonèrent d'impôts les profits, permettent de réduire le budget de l'école, des hôpitaux, de tous les services publics... La loi des riches et de leurs larbins de gauche ou de droite qui ont fait le lit d'un Le Pen, il faudra bien que les travailleurs s'unissent et s'assoient dessus, pour imposer la leur.

## Leur société

*Patron et chauffeur routier condamnés*

# COURSE AU PROFIT, COURSE À LA MORT

Le patron d'une petite société de transport routier de Perpignan a été condamné à trois ans de prison dont dix-huit mois ferme par le tribunal correctionnel de Nevers. Son chauffeur a, lui, écopé d'un an de prison ferme, de l'annulation de son permis de conduire et de l'interdiction de se représenter à l'examen pendant deux ans.

Ce même chauffeur avait le 16 septembre dernier provoqué un très grave accident en percutant avec son poids lourd un car de ramassage scolaire près de Varzy dans la Nièvre. Trois enfants avaient été tués et douze autres personnes blessées. Le chauffeur s'était endormi au volant de son véhicule.

Au-delà de ces deux condamnations, c'est en quelque sorte le procès du transport routier tel qu'il se pratique aujourd'hui, de ses risques, des infractions permanentes aux réglementations routières telles que les impose la concurrence, qu'on a fait.

Le chauffeur a expliqué le mécanisme de la tricherie permanente – institutionnalisée devrait-on dire – qui l'amenait à truquer ses disques. Il en possédait toujours deux dans l'appareil enregistreur – le « mouchard » – qui permet de connaître la vitesse à chaque instant et le temps de conduite. L'un était à son nom, l'autre au nom de son patron. Il pouvait ainsi diminuer fictivement les temps de conduite. Qui plus est, un système permettait à tout moment d'arrêter les enregistrements et de bloquer le compteur kilométrique. Bref, une pratique illégale, mais banale dans le transport routier.

Le résultat de ces pratiques est que les chauffeurs routiers deviennent des dangers permanents. « *On travaillait comme des bœufs !* » s'est exclamé le chauffeur. Et on n'a aucune peine à le croire. Il aurait effectué autour de 180 000 km par an alors que la moyenne tourne autour de 140 000 km.

Par-delà la responsabilité du chauffeur il y a la responsabilité du patron. C'est lui qui choisissait de faire courir les risques à son chauffeur, et en même temps à ceux qui se trouvaient sur sa route. C'est lui qui le soumettait à une pression constante, sachant fort bien qu'un jour ou l'autre, cela « craquerait ».

Le patron a, pour expliquer son attitude, fait état de la « *course à la concurrence* » imposée par la SAFTER, une très grosse société intermédiaire qui contrôle l'essentiel de la commercialisation des fruits et légumes du marché-gare de Perpignan.

C'est un fait que la concurrence entre transporteurs pour arracher et conserver des parts de marché est rude, et encore plus rude pour les petits. La SAFTER et les grandes sociétés de distribution jouent à fond sur cette concurrence pour peser sur les prix et sur les délais de livraison.

Dans le box du tribunal de Nevers il manquait comme responsables les commanditaires, les donneurs d'ordres, ces grosses sociétés de distribution, tous ceux qui sont les maîtres d'œuvre de ces pratiques dangereuses, et parfois criminelles.

**Stéphane HENIN**

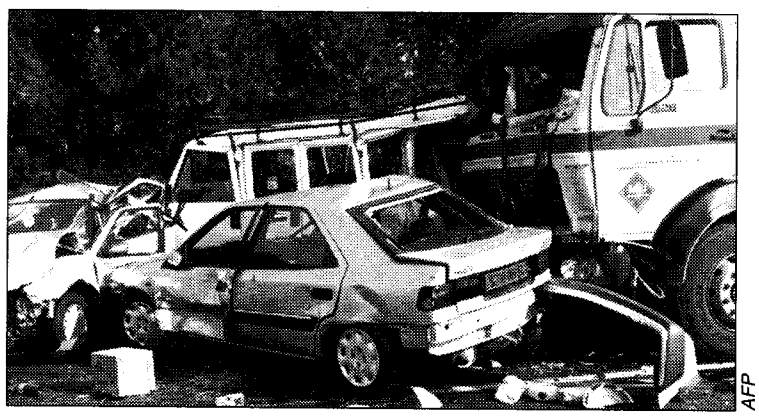

AFP

***Accident poids-lourd contre voitures : sur la route ce sont les mêmes cadences folles qu'en entreprise.***

## Périodicité du contrôle fiscal : selon que vous serez...

Si vous êtes salarié, vous avez une chance (si l'on peut dire) tous les huit ans de vous faire contrôler par le fisc. C'est ce que révèle la revue *Capital* de ce mois-ci.

Mais suivant votre statut, la périodicité du contrôle fiscal n'est pas la même : en effet, il semble que pour les hôteliers, ce soit tous les 21 ans, pour les architectes 25 ans, pour les avocats 33 ans, les garagistes 34 ans, les coiffeurs 39 ans, les médecins généralistes 51 ans et les agriculteurs 134 ans !

Quand vous êtes salarié, difficile de camoufler vos revenus. Pour le fisc, c'est plus facile de vous contrôler et, comme on le voit, il y revient souvent...

## Compagnies pétrolières : le plein de super profits

De plus 16 % à plus 232 %, avec une moyenne de 110 %, les bénéfices déclarés pour 1996 des 9 plus importantes compagnies pétrolières du monde qui ont déjà annoncé leurs résultats ont fait l'an passé un bond spectaculaire. Les compagnies françaises ne sont pas en reste : Elf et Total ont connu un bond de leur bénéfice respectivement de 40 et 150 %. En milliards de francs, le total des profits affichés par ces 9 compagnies s'élève à près de 185 milliards. Records pour les uns, progressions très fortes pour les autres, les capitalistes du pétrole pavoisent.

Il resterait à mettre en rapport avec ces pourcentages de hausse, la stagnation des salaires. Ce qui va sur le compte des uns vient simplement du travail des autres. Il n'y a pas que dans le sous-sol que les pétroliers pompent leurs profits.

## Italie

# RÉGULARISATION DE L'IMMIGRATION... ET DES EXPULSIONS

Gamma

Des immigrés à Rome.

Carte de séjour et droit de vote aux élections municipales pour les immigrés en situation régulière résidant dans le pays depuis plus de six ans : c'est un des volets du projet de loi adopté le 14 février en Italie. Le projet intervient après la décision du Parlement, en décembre, d'autoriser la régularisation de la situation de 255 000 immigrés. Il prévoit aussi l'établissement d'un quota annuel d'immigration, qui serait de 50 000 à 150 000 personnes par an et sans lequel selon les démographes la population de l'Italie diminuerait, le droit des immigrés à l'assistance sanitaire et à l'inscription sur les listes d'attente pour les Case popolari (l'équivalent des HLM), l'extension de l'obligation scolaire aux étrangers mineurs.

Le gouvernement de centre-gauche de Romano Prodi a donc fait comme bien d'autres sa loi sur l'immigration. Il s'agit de réguler celle-ci et, de son propre aveu, de l'adapter aux besoins du pays en main-d'œuvre. La loi institue ainsi un «sponsor», c'est-à-dire une personne ou une association qui se porterait garante d'une personne candidate à l'immigration et à un travail. En clair, on pourrait ainsi faire venir les travailleurs immigrés dont ont besoin les entreprises agricoles du Sud, ou les bonnes et les cuisinières africaines ou moyen-orientales dont a besoin la bonne bourgeoisie milanaise, tout en rejetant les autres.

Car au volet «régularisation» s'en ajoute évidemment un autre : le renforcement de la lutte contre l'immigration clandestine et la facilitation des expulsions. La législation précédente, la loi Martelli, ne considérait pas l'entrée clandestine sur le territoire comme un délit, et laissait aux étrangers interpellés quinze jours pour présenter un recours devant un tribunal, délai pendant lequel ils pouvaient échapper à la police. Il n'en sera plus de même : les immigrés en situation irrégulière seront placés dans des «centres de permanence et d'assistance temporaire», autrement dit des centres de rétention. Ils ne pourront y rester plus d'un mois, délai pendant lequel ils pourront présenter un recours, mais au bout duquel, comme on s'en doute, ils en sortiront le plus souvent pour être expulsés...

Il s'agit pour l'Italie, pays où l'immigration est relativement récente et qui compte un peu plus d'un million d'immigrés, de permettre son entrée dans la «zone Schengen» dont elle ne faisait pas partie jusqu'à présent. Les autres pays européens, et notamment la France, lui reprochent un contrôle insuffisant des entrées sur son territoire et ont renforcé les contrôles, en particulier à la frontière franco-italienne. Désormais les contrôles seront renforcés sur les milliers de kilomètres des côtes italiennes où abordent notamment des bateaux affrétés par des trafiquants qui, moyennant finances, transportent des immigrants clandestins en provenance d'Albanie, de Yougoslavie ou d'Afrique. Et surtout la police et la justice auront des moyens renforcés pour procéder aux expulsions.

En Italie comme en France, l'immigration sert de support à la démagogie de l'extrême-droite et notamment de l'Alliance Nationale de Fini, ex-néofasciste, et aussi de la Ligue du Nord de Bossi qui dénonce d'ailleurs aussi les Méridionaux... italiens. Celles-ci n'ont donc pas manqué de dénoncer le projet de loi Prodi et d'annoncer qu'elles se battraient pour l'empêcher de passer. L'instauration du droit de vote aux élections communales ne leur plaît guère : on estime à 859 000 les nouveaux électeurs potentiels, notamment dans le Nord, et ils pourraient évidemment ne voter ni pour la Ligue du Nord ni pour l'Alliance Nationale, aussi racistes et xénophobes l'une que l'autre.

Des représentants de l'Alliance Nationale ont donc commencé à parler avec un bel aplomb d'un «*racisme à l'envers*» qui instaurerait une inégalité de traitement au détriment des Italiens. Alors que la politique d'austérité de Prodi va sans doute augmenter rapidement le nombre de mécontents, Fini et Bossi sont prêts comme leur compère Le Pen à faire des campagnes contre l'immigration leur terrain privilégié, sur lequel dévier ce mécontentement à leur profit électoral.

**André FRYS**

## Espagne

# LA GRÈVE DES CAMIONNEURS

AFP

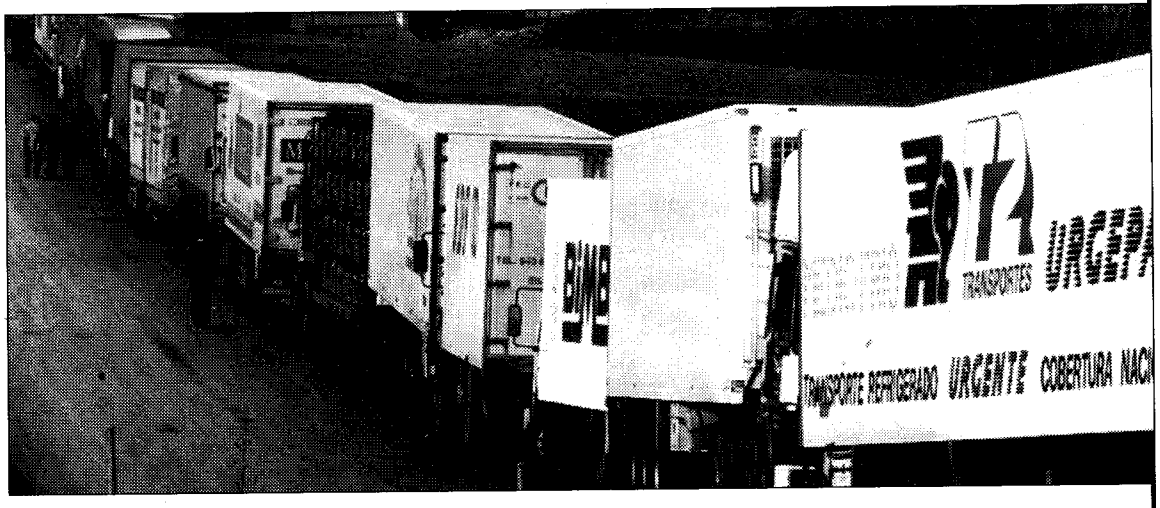


C'est depuis le 5 février que les camionneurs espagnols sont en grève.

Les grévistes, pour la plupart artisans ou petits patrons, en fait bien souvent propriétaires du seul camion qu'ils conduisent, réclament notamment la retraite à soixante ans, la reconnaissance des maladies professionnelles (problèmes de dos entre autres), la baisse du prix du combustible et la réduction du nombre de licences de transporteur attribuées.

Un dirigeant de cette grève a aussi expliqué dans une interview que l'administration «*aide les chômeurs à devenir patrons autonomes. (...) Chaque année, il y a 5 000 ou 6 000 nouvelles licences. L'excès de concurrence nous rend totalement dépendants, à la merci des entreprises qui nous engagent pour leurs livraisons. Les tarifs sont tirés à la baisse, tandis que tous nos coûts d'exploitation ne cessent d'augmenter, depuis le combustible (...).*» Et d'ajouter : « *On nous force aussi à ne pas respecter les horaires, limités à 90 heures de route pour deux semaines, ni les limitations de vitesse. Si tu ne livres pas à temps, tu n'es pas réengagé*».

En Espagne les problèmes qui provoquent l'action des camionneurs espagnols sont donc les mêmes qu'en France. En Espagne aussi les grandes entreprises industrielles et les grosses sociétés de distribution jouent sur la concurrence pour dicter leurs conditions, pour imposer des tarifs à la limite du coût de revient. Alors, les camionneurs utilisent les moyens dont ils disposent, la grève et le blocage – sélectif – de la circulation pour se faire entendre. C'est de bonne guerre.

Le grand patronat et ses avocats les accusent de prendre l'économie et la population en otages, expliquant que les usines ne reçoivent plus de pièces. Citroën à Vigo ou Volkswagen à Pampelune envisagent d'arrêter leur production, faute de pièces détachées. Les producteurs de fraises, dans la région de Huelva, dans le sud de l'Espagne, se plaignent de se retrouver avec leur production sur les bras.

Tout est bloqué. Mais les camionneurs, comme tous les travailleurs, ne sont-ils pas, eux, pris en permanence en otages par les exploiteurs, par les capitalistes ? Juste retour des choses donc. Sauf que, cette fois, les camionneurs agissent pour imposer qu'on leur accorde leur dû, pour obtenir justice. Et ils démontrent, ce faisant, que ce sont eux qui font, avec l'ensemble des travailleurs, fonctionner cette économie dont parlent le grand patronat et ses porte-parole. Nombre d'entre eux sont des artisans. Ils possèdent leur camion, comme au temps où existaient des travailleurs qui possédaient leur métier à tisser, mais travaillaient à façon pour de riches manufacturiers. Ils n'exploitent personne mais se retrouvent dans les rangs des exploités.

Alors s'ils veulent débloquer la situation, il reste au gouvernement espagnol et aux grandes sociétés à céder.

**Marielle LEMONNIER**

## Traminots

# LA REVENDICATION DE L'ABAISSEMENT DE L'ÂGE DE LA RETRAITE RESTE POSÉE

Bien que, dans certaines villes de province, les traminots aient mis fin à leur grève commencée au début du mois de février, dans plusieurs autres villes, la grève continuait : à Clermont-Ferrand, au Mans, à Nice, Cannes, Sète et Toulouse où une centaine de travailleurs étaient toujours en grève mardi 18 février.

En tête de leurs revendications, les conducteurs ont placé celle de l'abaissement de l'âge de la retraite à 55 ans. Mais ils ont été partout confrontés à un refus net de leurs employeurs, qui sont souvent des sociétés privées ou mixtes avec participation des collectivités locales et des municipalités. D'autre part, les négociations entreprises à l'échelle nationale, entre les syndicats et l'organisation patronale nationale, l'UTP (Union des transports publics), n'ont rien donné.

En revanche, localement, sur d'autres revendications, les employeurs cèdent un peu, à reculons, devant la mobilisation des traminots qui dure depuis trop longtemps à leur yeux. C'est ainsi qu'à Toulon, à Lille, à Marseille, à Evreux, le travail a repris après l'obtention d'une diminution du temps de travail, des départs en préretraite, des effectifs ou des jours de congés supplémentaires. Ce qui prouve que les patrons des transports en commun provinciaux peuvent reculer : un encouragement pour les traminots qui sont à l'heure actuelle toujours en grève.

Gabriel Bouys/AFP

À Toulouse.

# Trois semaines de grève des traminots toulousains

**Au bout de trois semaines de grève la direction de la SEMVAT (la société des transports publics de Toulouse) a pu remettre en circulation 150 bus conduits par des non-grévistes. La direction affirme quand même qu'il y avait, lundi 17 février, 295 (!) conducteurs non-grévistes sur les 600 prévus au travail. Elle ne dit pas que les ateliers sont déserts depuis le début.**

Les traminots (conducteurs et mécanos), toujours majoritairement en grève, réclament toujours l'application des accords sur les 35 heures hebdomadaires et la retraite à 55 ans (cf *LO* n°1493 et n°1488). L'intervention du médiateur n'a rien réglé et la direction maintient les mêmes propositions : application des 35 heures en moyenne, 7 heures journalières pour une partie des traminots seulement, révision des temps de pause qui passent de 2 heures à 45 minutes, et changement de ligne en cours de journée.

Pour les traminots il y a plus de reculs que d'avancées dans ces propositions et leur rejet a été quasi unanime dans les trois assemblées générales qui se sont tenues la semaine dernière. Les quatre à cinq cents traminots qui y participaient ont par ailleurs voulu affirmer qu'ils ne cesseraient pas leur mouvement tant que la direction maintiendrait les poursuites pénales qu'elle a engagées contre des grévistes. Vendredi 14 février, l'Intersyndicale CGT-CFDT-FO a même organisé un vote à bulletins secrets sur les propositions de la direction et la poursuite du mouvement. Tous les mensonges grossiers sur le caractère minoritaire du mouvement ont été démentis par le résultat de la consultation : 87 % des 499 participants ont voté pour la poursuite de la grève.

Samedi 16 février, la direction, invoquant la « liberté du travail », encadrée d'huissiers et de policiers a fait dégager l'accès aux dépôts en enlevant les bus qui en barraient l'entrée. Elle avait en main des « décisions de justice » pour menacer les grévistes d'une amende de 10 000 F par jour et par personne en cas d'obstruction. Un gréviste qui s'était couché devant un bus s'est vu infliger une amende de 10 000 F.

Les bus aux pneus dégonflés ont été traînés sans ménagement par la maîtrise. Dégonfler des pneus pour exiger des embauches relève des tribunaux, paraît-il, mais quand c'est pour leur prétendue « liberté du travail », on peut être sûrs que les dommages causés ne vaudront pas les mêmes poursuites…

Lundi, les bus sont donc ressortis sous la surveillance d'huissiers, de deux compagnies de CRS et de l'état-major de la police toulousaine. Harcelés depuis le début du mouvement par les provocations de la direction, par l'intoxication des médias qui accréditent l'idée d'un mouvement minoritaire et donnent la parole en premier lieu à ses adversaires, les traminots espèrent trouver du soutien dans la population. En fin de semaine dernière, quelques-uns, surtout des syndicalistes, ont distribué un tract de l'UD-CGT dans les grosses entreprises de l'agglomération (La Poste, Motorola, Grande-Paroisse, Air France…). L'accueil chaleureux qu'ils ont reçu dans la plupart des cas les a encouragés et leur a montré que les travailleurs sont de leur côté malgré tout ce que les médias peuvent prêter comme « mécontentement à la population ».

Lundi 17, ils ont essayé de discuter avec des non-grévistes pour les convaincre de revenir dans le mouvement, de façon à faire un contrepoids aux pressions de la direction. « *Pour se faire entendre plus largement et de façon plus spectaculaire* », ils ont bloqué un moment un TGV en gare de Matabiau. Le résultat le plus positif de cette action est venu surtout des encouragements des travailleurs de la gare : coups de klaxon des trains entrant ou sortant de gare, gestes de soutien des conducteurs.

Pour beaucoup de grévistes, il est inconcevable de reprendre sans avoir rien obtenu. « *Il faut durcir* » disent-ils, en espérant que l'Intersyndicale restera déterminée jusqu'au bout. Depuis lundi, les assemblées générales se tiennent maintenant dans chacun des deux dépôts.

Mardi 18 février, des traminots d'autres villes et tous ceux qui voulaient les soutenir étaient invités à une manifestation organisée par l'Intersyndicale… 400 traminots ont été rejoints par des syndicalistes des entreprises de la région et par des délégations syndicales des traminots d'autres villes (Marseille, Bordeaux), essentiellement CGT. L'ambiance était bon enfant (pétards, tambours), mais déterminée : la mobilisation des traminots toulousains reste comparable à celle du début du mouvement.

Piquet de grève le 13 février au Mans.

Guy Durant/GAMMA

## Transports urbains

# UN MARCHÉ TENU PAR LES CAPITALISTES ET LES BANQUIERS

**Les transports publics urbains sont publics dans le sens où les communes (ou les groupements de communes) hors Ile-de-France sont tenues d'assurer un « service public » sans lequel la vie et surtout l'activité économique d'une ville et de sa banlieue seraient entravées. Les coûts d'exploitation n'étant couverts en moyenne qu'au tiers par les recettes commerciales et la publicité, ce sont les collectivités locales qui assurent le solde.**

**La gestion directe des transports urbains par les collectivités locales était la règle au lendemain de la dernière guerre. Aujourd'hui, elle est devenue l'exception et est déléguée dans plus de 90 % des cas à des entreprises privées ou à des sociétés d'économie mixte. Cette délégation s'exerce dans le cadre de contrats qui garantissent l'équilibre financier, et même des profits. Ainsi, par exemple, les deux sociétés qui gèrent les transports urbains de Toulouse, la Semvat (bus) et MTD (métro), ont pu payer l'an dernier 24 millions d'impôts sur les bénéfices, signe incontestable de bonne santé !**

**En fait, trois groupes dominent le marché des transports urbains en province : VIA-GTI, filiale du groupe Paribas, dans 57 villes ; la CGEA, filiale de la Compagnie Générale des Eaux (que l'on retrouve encore ici, toujours efficace à pomper dans les finances des municipalités) dans 21 villes ; Transdev du groupe de la Caisse des dépôts et consignations dans 28 villes.**

**La filiale de la Compagnie Générale des Eaux réalise un chiffre d'affaires annuel d'un milliard et demi de francs dans les transports urbains des seules villes de Bordeaux, Le Havre, Nancy, Toulon, Rouen. Pour faire bonne mesure, il faut y ajouter un milliard de francs réalisés dans les transports d'Ile-de-France où elle est le premier transporteur privé.**

**Comme on le voit, tout services public qu'ils soient, les transports urbains permettent d'engraisser quelques patrons, grâce en particulier aux mannes des collectivités locales et avec le renfort de l'État : il vient de leur accorder une enveloppe de 1,4 milliard de francs pour cinq ans et des dérogations pour recruter en « contrats initiative emploi » jusqu'à 5 000 travailleurs.**

**Hélène GRILLET**

# La reprise du travail chez les traminots de Marseille

Chez les traminots de Marseille, les négociations entre les syndicats et la direction se sont déroulées le mardi 11 février.

La direction a proposé de réduire les horaires d'hiver qui gèrent la plus grande partie de l'année. A partir de septembre 1997 les horaires des conducteurs de bus passeraient en moyenne à 7 heures de travail comprenant la conduite, les prises et fins de service et les coupures. Les conducteurs de métro et de tramway auraient la même réduction d'horaire. La durée du travail du personnel technique passerait le 1er septembre 1997 à 37 h 30 puis en janvier 1998 à 37 h 00.

Pour les chauffeurs, à partir de février 1998, les horaires moyens diminueraient de dix minutes sous réserve, dit la direction, du respect du budget 1997.

Ces réductions de temps de travail devraient permettre l'embauche de quarante-cinq chauffeurs environ et de neuf personnes pour les travaux dits d'exécution technique.

La retraite à 55 ans était la seconde revendication des conducteurs de la RTM. Elle devait se négocier à l'échelle nationale le 13 février.

Mercredi 12 février, au matin, les dirigeants syndicaux ont proposé la reprise du travail sur la base de cet accord aux assemblées générales qui, après discussion, l'ont votée.

Les bus ont donc commencé à circuler pour certains dès le mercredi, et en totalité le jeudi 13.

**Correspondant LO**

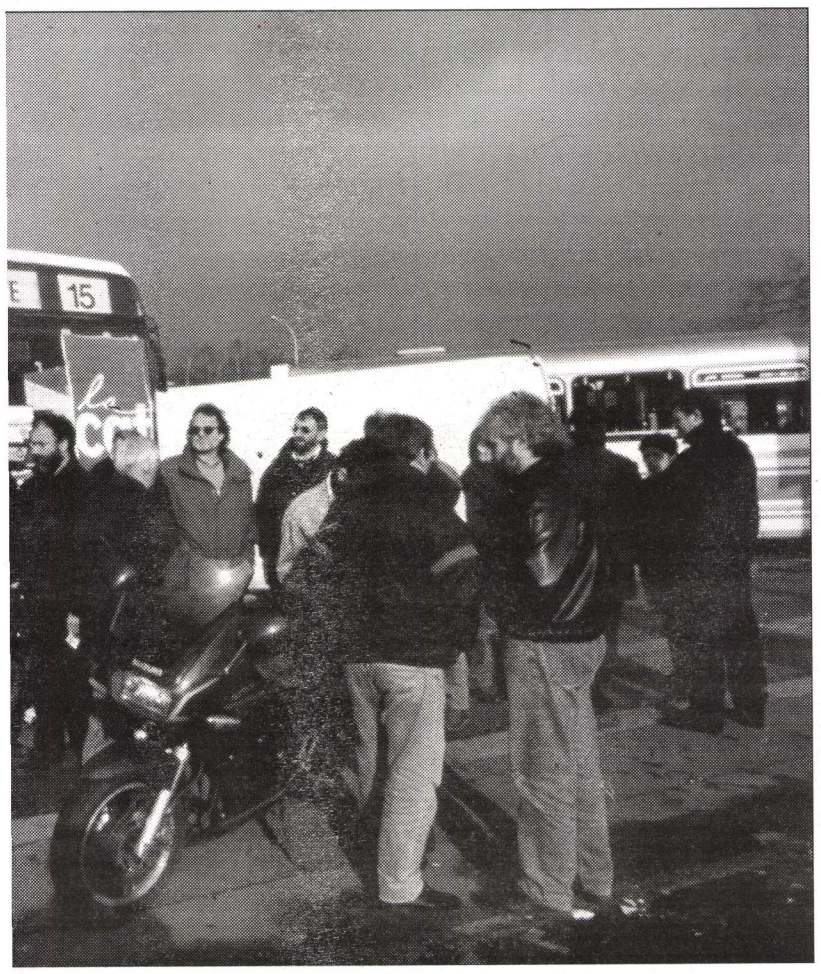


## Angoulême

# L'INSPECTION D'ACADÉMIE OCCUPÉE

Dans les derniers jours de janvier, tout un train de mesures de restrictions frappaient les lycées et collèges du département de la Charente, suscitant des réactions parmi les enseignants et le personnel de service : au total, sous prétexte de baisse des effectifs, ce sont 17 postes en primaire et 18 en collège qui seraient supprimés. Par ailleurs, l'administration annulait, en un week-end, des emplois d'agents sous contrats, et même des contrats CES découvrant soudain que les établissements étaient « surdotés ».

Le malaise est d'autant plus grand que, en Charente comme ailleurs, de nombreux maîtres-auxiliaires n'ont pas de travail, et que les récentes promesses de Bayrou concernant leur réemploi n'ont été suivies d'aucun effet.

Le mécontentement était donc général et des assemblées générales se sont tenues fin janvier, parfois en présence de parents qui avaient été invités par les enseignants. Enseignants et agents écartaient l'idée de se mettre en grève, mais ils voulaient manifester leur opposition à ces mesures.

Le mercredi 5 février eut lieu une manifestation de 350 personnes, agents, enseignants, parents d'élèves. L'idée d'occuper les locaux de l'Inspection d'académie faisait son chemin, et le lundi 10 février, les syndicalistes de la FSU prenaient l'initiative de lancer l'occupation à partir 13h 30. Plusieurs dizaines de personnes se présentèrent pour occuper les lieux, soirée et nuit comprises… à la grande colère de l'inspecteur, qui a son appartement sur les lieux mêmes… et dont la présence fut bruyamment réclamée pendant la nuit !

Le mardi l'occupation se poursuivait. Des responsables syndicaux et des agents se rendaient à Poitiers rencontrer le recteur. Celui-ci fit quelques concessions, renonçant à supprimer une classe dans un lycée technique, « redécouvrant » 200 élèves de troisième qu'il avait escamotés. Mais sur le fond, rien n'est réglé.

Et c'est pourquoi de nombreux collègues, venus avec leurs duvets pour occuper la nuit de mardi, furent assez déçus lorsque, au retour de Poitiers, les responsables syndicaux décidèrent qu'ils mettaient fin à l'occupation même s'il est vrai que les vacances scolaires commençaient.

Mais tout le monde s'est donné rendez-vous à la rentrée de février, car aucun problème n'a trouvé sa solution. Et, comme le disait une parente d'élèves « on garde le duvet sous le bras ! ».

# La fin de la grève des bus à Lille

Lundi 17, à Lille, la reprise du travail à laquelle appelait la CGT, majoritaire à 70 % aux élections professionnelles, a été votée à une très faible majorité : 215 voix pour, 189 contre.

À l'issue de 12 jours de grève, les traminots lillois n'ont pas obtenu la satisfaction de leur principale revendication, à savoir l'obtention de la retraite à 55 ans. Ils ont cependant fait reculer la direction sur d'autres points. Ils obtiennent la diminution de leur horaire de travail de 38 heures à 35 heures, étalée sur trois ans, et sous forme de jours de congés supplémentaires : 2 jours de congés supplémentaires au 1er septembre de cette année ; 7 jours au 1er janvier 1998 ; 12 jours au 1er janvier 1999 et 15 jours au 1er janvier 2000. D'autre part, 46 agents employés à temps partiel sont embauchés à temps plein et 30 autres devraient être embauchés « ultérieurement ».

# LES HÔPITAUX VICTIMES DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

**Les mouvements de grève se multiplient dans les hôpitaux, au fur et à mesure que les budgets accordés pour 1997 sont rendus publics. Avec les centres hospitaliers de Caen, Strasbourg, Bordeaux, une vingtaine d'établissements sont aujourd'hui touchés par la colère des employés. Quatre directeurs ont d'ailleurs été séquestrés.**

**Ce mouvement trouve sa source dans la décision du gouvernement de limiter à 0,5% seulement l'augmentation des dépenses hospitalières, ce qui se traduit dans la plupart des cas par un blocage, voire une diminution de l'enveloppe attribuée à chaque établissement. D'autre part, cette politique d'économies condamne à plus ou moins brève échéance un certain nombre d'établissements à la fermeture.**

**De leur côté, les directeurs répercutent ces restrictions budgétaires en supprimant des dizaines de postes et de vacations, alors qu'il n'est un secret pour personne que, des agents hospitaliers aux infirmières, le personnel travaille déjà souvent en sous-effectif.**

**Voilà bien où mènent les choix du gouvernement : d'un côté, il pioche à pleines mains dans les caisses de l'État pour multiplier les aides et les exonérations accordées au patronat sans que cela fasse baisser le nombre des chômeurs, de l'autre, sous prétexte d'économies nécessaires, il supprime des emplois existants dans les services publics. Pourtant, avec les milliards qu'il verse à fonds perdus aux entreprises, l'État aurait les moyens non seulement de maintenir, mais de créer directement des milliers d'emplois utiles à la collectivité. Le bon fonctionnement des hôpitaux en dépend, comme celui des écoles, des crèches ou les transports collectifs.**

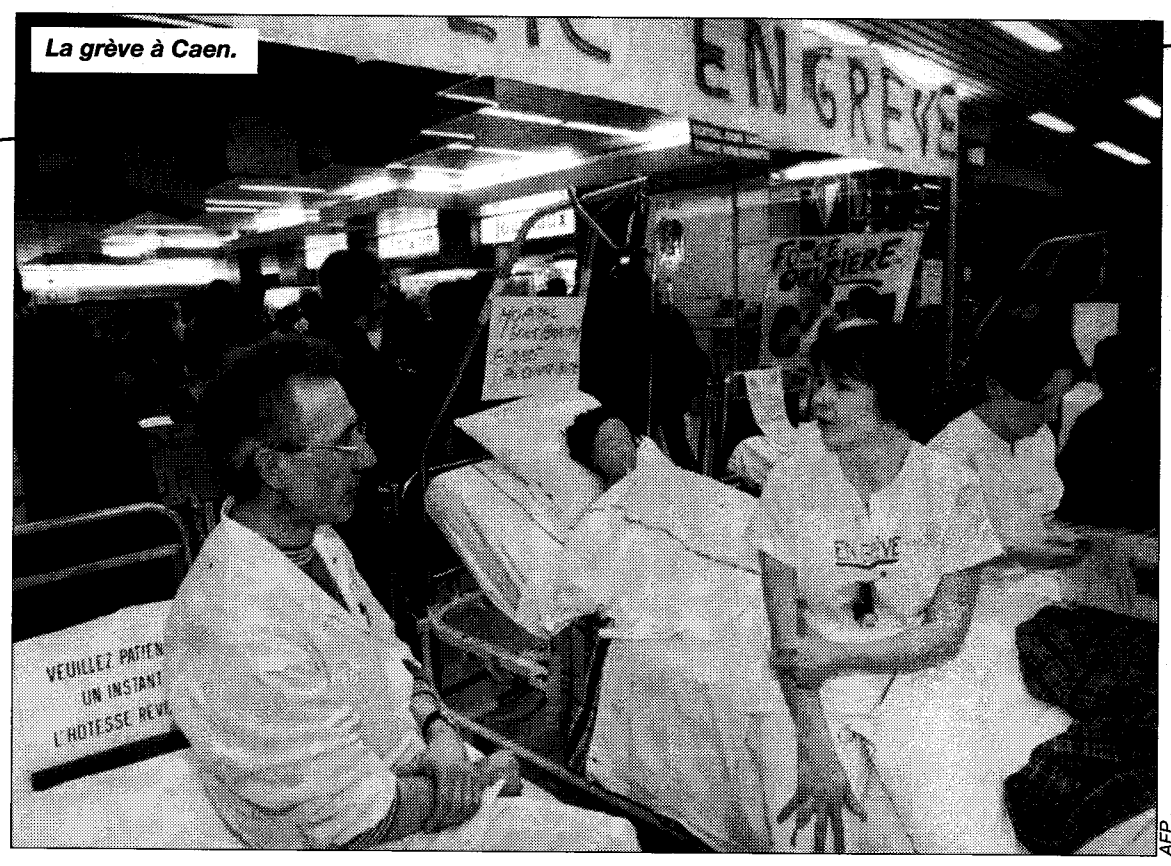

La grève à Caen.

AFP

Ile-de-France

# LE PERSONNEL DES HÔPITAUX PSYCHIATRIQUES CONTRE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE

**Les mouvements de grève dans les hôpitaux de Maison-Blanche et Perray-Vaucluse sont provoqués par la baisse de 0,77% du budget des hôpitaux psychiatriques en Ile-de-France. C'est la conséquence de la réforme hospitalière.**

## Perray-Vaucluse (Epinay-sur-Orge – Essonne)

C'est une chute de 2,57%, soit 12 millions de francs, prévue sur le budget global qui a déclenché la colère des 1200 travailleurs de l'hôpital. Cette restriction se traduirait par la suppression de 80 postes, l'hôpital ayant déjà perdu beaucoup d'emplois depuis 5 ans.

Perray-Vaucluse s'est déclaré en grève depuis le 30 janvier. De séquestration du directeur en blocage du RER, le personnel toutes catégories confondues participe à des actions et occupe l'hôpital. Les soins minimum sont donnés aux patients. Le piquet de grève bloque l'hôpital 24h sur 24 et les urgences sont filtrées.

Les grévistes dénoncent l'amputation budgétaire, ses conséquences sur l'emploi et sur les soins aux malades. Ils réclament une table ronde avec la DDASS et la direction des hôpitaux. Pour l'instant, le directeur adjoint des hôpitaux a répondu par un fax éludant les problèmes, ce qui a renforcé la colère des grévistes.

L'avenir, selon le ministre de la Santé, c'est la disparition en grande partie du site de Perray-Vaucluse… donc du personnel. Certains seront sans doute redéployés vers l'extra-hospitalier, d'autres vers les « formations de reconversion » sans aucune garantie d'embauche. Les personnels administratif, ouvrier et technique sont les plus menacés. Nombreux sont ceux qui ont plus de 20 ans d'hôpital derrière eux et pour qui l'avenir paraît sombre.

Les infirmières craignent que les patients soient déracinés et à l'abandon, que la santé mentale ne soit plus une préoccupation du gouvernement, alors qu'avec le chômage et la misère, la demande de soins augmente.

## Maison-Blanche (Neuilly-sur-Marne – Seine-SaintDenis)

C'est à la lecture du projet d'établissement pour 1997-2001 que le personnel a déclenché la grève le 27 janvier, à l'appel de l'intersyndicale. Les 2006 agents de l'hôpital craignent pour leur avenir car la fermeture totale du site est annoncée après 2001.

Jusqu'à cette date, l'hôpital conserverait 200 lits, au lieu des 970 actuels. La direction a fait l'acquisition dans Paris d'une clinique de 280 lits pour y ramener les patients parisiens, sous prétexte de les rapprocher de leurs lieux d'origine.

De même, un immeuble à Paris accueillerait l'administration, mais seulement 55 personnes sur les 180 que compte Maison-Blanche. Les grévistes refusent ce transfert.

Tout cela ne convainc pas le personnel : Maison-Blanche doit fermer, c'est la seule préoccupation du ministère et de la DDASS, tout le reste est pour nous faire avaler la pilule.

Le plan social, puisque plan social il y a, n'est pas clairement exposé. Les grévistes refusent que la formation continue se transforme en agence de l'ANPE, sous prétexte de reconversion, en proposant des formations d'aide-soignant aux personnels ouvrier, technique et administratif sans garantie d'embauche.

L'hôpital est occupé. Les assemblées générales réunissent des centaines de grévistes, le directeur a été séquestré, l'autoroute bloquée… Des discussions sont menées avec la population.

Et pendant que dans l'hôpital le piquet de grève filtre les entrées et que les soins minimum sont assurés, le directeur de la DDASS fait la navette entre Maison-Blanche et Perray-Vaucluse, craignant à tout instant d'être à son tour séquestré !

## Hôpital d'Alès

# LA MISE AU PLACARD DU DIRECTEUR

En décembre, le nouveau directeur de l'hôpital d'Alès, en poste depuis un an, a annoncé toute une série de mesures s'attaquant aux conditions de travail et aux revenus des hospitaliers, le tout s'ajoutant aux suppressions de postes dans les services, aux départs en retraite non remplacés, au licenciement pur et simple de contractuels en CDI et à la menace de fermeture de la crèche du personnel. Comme le dit un tract de la CGT : «*On nous déclare la guerre*».

La mobilisation répondit mi-décembre par des rassemblements lors des Conseils d'Administration, puis à la fin du mois lors de la venue du directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation qui entrera en fonction en avril, remplaçant la tutelle actuelle de la DDASS. Ce jour-là, ce sont plus d'une centaine d'hospitaliers qui se sont retrouvés, venant en dehors de leurs heures de travail ou quittant leur service une heure.

La direction resta sur ses positions se retranchant derrière la faiblesse du budget qui ne lui permettait guère de faire autrement. Pourtant depuis son arrivée, le directeur avait embauché toute une flopée de nouveaux cadres.

Mardi 4 février, à la fin d'une réunion d'information organisée par la direction, le directeur fut séquestré par un petit groupe d'entre nous, organisés à l'initiative de la CGT, dans l'amphithéâtre de l'école d'infirmières. Sans faire grève, nous nous sommes organisés en dehors de nos heures de travail pour être constamment sur place gardant le directeur.

Le lendemain, une AG regroupait 350 à 400 travailleurs, plus du tiers de l'effectif de l'hôpital, alors que les services continuaient à tourner. Les hospitaliers se sont réunis devant le directeur qui a été interpellé et conspué. De mémoire d'hospitaliers on n'avait pas vu une telle mobilisation et détermination depuis bien longtemps. La mise au placard du directeur fut alors votée tant qu'il ne reviendrait pas sur ses mauvais coups. Beaucoup d'entre nous ont occupé l'école avant de prendre leur service à six heures remplacés par ceux qui quittaient le leur. Nous fûmes renforcés aussi par le soutien de mineurs et de cheminots, en grève ce même jour, venus nous rencontrer à l'hôpital, comme des militants syndicaux d'autres entreprises de la région et de simples usagers.

Le soir même, la directrice de la DDASS se disait prête à négocier à condition que nous libérions le directeur. Nous n'allions pas lâcher la proie pour l'ombre... Bien nous en prit car au bout de deux jours la direction, en fait la DDASS, recula sur tout... jusqu'au changement de tutelle dans deux mois.

Aujourd'hui le moral est au beau fixe et nous sommes prêts à redémarrer dès qu'il le faudra s'ils n'ont pas compris que nous ne céderons pas.

## La Poste

# LES FACTEURS DE MARSEILLE 03 EN GRÈVE

**À Marseille, dans le quartier très populaire du 3e arrondissement, une grande partie des facteurs est en grève depuis le 7 janvier contre la suppression de quatre tournées sur ce secteur.**

Dans ce 3e arrondissement de Marseille, il y a 34 secteurs ou petits quartiers desservis par 34 facteurs et 6 en voiture pour les paquets et les relais. La direction ne veut plus que 30 secteurs, donc moins de facteurs. Elle augmente ainsi la charge de travail de chaque facteur, déjà lourde car la journée démarre à 6h15 afin d'effectuer le tri général puis le tri sur le secteur.

À 30 au lieu de 34, la charge et la distance seront plus grandes. Le courrier sera certainement distribué mais avec un plus long délai et il y aura quatre emplois de moins sur trente...

Dans cet arrondissement, 3 500 usagers ont signé pour refuser ces suppressions de tournées, mais les dirigeants de La Poste répètent à chaque négociation qu'il faut un équilibre des recettes et des dépenses, que la masse salariale doit être adaptée aux rentrées commerciales. Les bureaux des quartiers pauvres seront donc marqués par des coupes claires de personnel. Ils expliquent que «*la personne âgée qui ne peut pas venir prendre son courrier, son colis ou son mandat au bureau de poste n'aura qu'à prendre une aide ménagère*».

La seule concession de la direction a été de proposer de se revoir au bout d'un certain temps, un mois par exemple, afin de refaire le comptage et de rajouter éventuellement des facteurs supplémentaires en emplois précaires.

Tous les facteurs grévistes se réunissent le matin, font le point et entament une action. Les négociations avec la direction se font devant tous.

Les grévistes ont fait le tour des facteurs de Marseille. La direction départementale de La Poste a prévu pour les Bouches-du-Rhône en 1997 près de 350 suppressions de postes, soit 5% en moins. Les grévistes ont donc trouvé un bon accueil car partout il y a le même problème de diminution du personnel ou d'emplois précaires.

Les facteurs grévistes ont manifesté à la mairie, à la préfecture, à toutes les occasions. Il y a des discussions journalières avec les non-grévistes. L'ensemble du personnel a rejeté la suppression des quatre tournées, même si certains ne font pas grève. Des non-grévistes sont d'ailleurs venus à des manifestations à la direction.

Actuellement il y a un centre de tri parallèle dans le 15e arrondissement fonctionnant avec une trentaine d'auxiliaires et une dizaine de cadres de La Poste. Ce centre accumule et trie le courrier dans des conditions de travail déplorables. Dans cet ancien entrepôt la sécurité du courrier n'est pas respectée. Un receveur a même écrit pour dénoncer cela. Mais la direction de La Poste n'en a cure car, fidèle à son adage, elle «*vide artificiellement les sacoches pour mieux supprimer les emplois*».

**Correspondant L.O.**

# RISQUER SA VIE POUR LA RENTABILITÉ DE LA POSTE

**Tandis que des centres de tri ferment et que d'autres fonctionnent avec des effectifs réduits, La Poste, par le biais de ses filiales, fait travailler des salariés sous-payés, sous contrat précaire et dans des bâtiments qui le sont encore plus.**

Jeudi 13 février au petit matin, un chapiteau s'est effondré dans une zone industrielle à Moreuil (Somme), à seize kilomètres d'Amiens. Il «abritait» un centre de tri du courrier des entreprises, créé par Dynapost, une des multiples filiales de La Poste. Seuls une quinzaine de travailleurs étaient alors présents, occupés à décharger les camions. Ils eurent tout juste le temps de prendre leurs jambes à leur cou. Quelques instants plus tard, les chariots qui servent à transporter les colis étaient couchés sous un amas de poutrelles métalliques tordues.

C'est donc par chance que les conséquences n'ont pas été plus graves. En revanche, l'accident lui-même n'est pas fortuit. La Poste réduit les effectifs des centres de tri, dont certains ferment, mais recrute, notamment par le biais de sa filiale Dynapost, des travailleurs sous-payés, avec des contrats précaires. Ceux de la région d'Amiens ont dû, en dépit des protestations des syndicats, travailler sous un chapiteau ouvert à tous vents, qui fut qualifié de «provisoire» au moment de son implantation en octobre dernier. Lors de la période de grand froid, le Samu est intervenu à deux reprises pour évacuer des travailleurs pris de malaises.

Pour La Poste, c'était : «R.A.S.». La dernière parution de son journal *Forum* vante tranquillement les mérites de Dynapost, spécialisée dans le courrier entre les entreprises. Cette société, y lit-on, «*permet d'occuper un créneau qui émerge*» en offrant de nouveaux services aux «*grands comptes*» (les gros clients). «*Une filiale comme Dynapost officie comme tête de pont de l'établissement public*» s'extasie le journal de la direction. Avec une forte prise au vent, faut-il ajouter, et en jouant avec la vie des travailleurs.

## Renault Véhicules Industriels
Feuillat (Lyon)

# DÉBRAYAGES POUR LES SALAIRES

Mercredi après-midi 12 février la nouvelle est tombée à Renault Véhicules Industriels : à la réunion salaires, la direction annonçait 0,5% d'augmentation au 1er avril, avec une limite de 50F brut minimum. Une autre réunion salaires est prévue en septembre, mais il n'est pas sûr qu'il y sera annoncé d'autres augmentations pour l'année. Et alors que d'habitude, pour faire passer la pilule de la maigreur des augmentations la direction accordait une prime exceptionnelle après chaque réunion salaires, cette fois-ci il n'y a rien.

La direction prétexte ses mauvais résultats de 1996, mais plus personne ne la croit. Car en 1995 RVI avait fait des bénéfices exceptionnels et, cette année, l'entreprise a acheté SISU en Finlande et fini de prendre le contrôle de Karosa en Tchéquie. La CGT a calculé que ces rachats d'entreprises, ajoutés aux sommes prévues pour financer les suppressions d'emplois à Vénissieux, se montent à 15 600 F par salarié de RVI pour l'année. De quoi augmenter les salaires de plus de 1 000 F par mois !

Aussi c'était l'indignation. Certains ont commencé à parler de débrayage et le soir même à 17 h les ouvriers en horaires «décalés» d'un secteur ont unanimement débrayé.

Jeudi 13 février il n'y a pas eu de débrayage, mais le mécontentement était tel que le travail a eu bien du mal à se faire. L'usine de Feuillat, ce sont des magasins qui expédient des pièces de rechange aux concessionnaires et aux camions en panne. RVI axe sa publicité sur le fait qu'il est capable de dépanner en un temps record tout camion tombé en panne en Europe. Pour arriver à expédier les commandes, tous les jours les travailleurs doivent courir car, comme partout, on demande toujours plus de travail malgré la baisse des effectifs.

Alors bien sûr, personne n'avait envie de faire de zèle et le travail de ce jeudi a été à la hauteur de la paye. Si bien que, le soir, la maîtrise est restée jusqu'à 22 h 30 pour essayer de terminer les expéditions, sans y parvenir.

Et le vendredi, de nouveau, il y a eu des débrayages : un débrayage pour les travailleurs à la journée, relativement bien suivi, et un débrayage dans un secteur à horaire décalé, suivi à 100%. De nouveau, la maîtrise est restée jusqu'à 23 h pour finir le travail.

À Feuillat, les travailleurs qui ne sont plus très nombreux (le transfert du secteur est en cours à Venissieux), ne se voient pas se lancer dans une grève longue tout seuls. Mais ils regardaient vers ceux de l'usine de Vénissieux, pour participer avec eux à un débrayage mercredi 19 février. Car le mécontentement est loin d'être retombé.

**Correspondant LO**

## Renault
Choisy-le-Roi (Val-de-Marne)

# LA FLEXIBILITÉ VUE PAR LA DIRECTION

À l'usine de Choisy-le-Roi, où nous fabriquons des pièces pour les usines de montage, la direction a fait un projet pour l'aménagement du temps de travail. Elle veut augmenter la journée de travail de trente minutes pendant quatre mois, de mars à juillet, pour les équipes et la normale. Ces minutes seraient cumulées pour la fin de l'année, ce qui nous ferait des jours de congé à prendre, tout cela bien sûr en nous disant qu'il fallait s'adapter à la production qui a ses périodes hautes et basses.

De nombreuses réunions ont eu lieu avec les ouvriers qui, pour la plupart, ne veulent pas de ces nouveaux horaires, en premier lieu déjà parce que cela veut dire du travail en plus chaque jour, et parce que les horaires devraient rallonger. Par exemple, pour l'équipe de nuit où nous sommes une quarantaine, la direction prévoit de faire travailler huit dimanches soir ou de faire faire 2 heures 30 en plus le samedi matin après l'équipe normale. Vous parlez d'un choix !

La direction dit que si ces changements d'horaires ne sont pas acceptés par les syndicats, elle nous imposera en fin d'année de prendre la cinquième semaine quand elle le voudra. D'un autre côté, elle dit que, même une fois le projet signé par les syndicats, si cela lui était nécessaire, elle pourrait remettre en question notre cinquième semaine. Ce que veut la direction, c'est faire travailler les ouvriers et ses installations au gré de ses besoins, c'est-à-dire au gré des commandes, et cela sans avoir à procéder à des embauches, voire même en supprimant des emplois, comme c'est le cas dans le nouveau plan social 1997.

Fin février, la direction espère faire passer ces nouveaux horaires. FO, qui dans l'entreprise a l'habitude de signer un certain nombre d'accords, a organisé un référendum sur les horaires proposés, espérant sans doute, sinon un accord des travailleurs, tout au moins des résultats moyens des deux côtés. Sur les 200 personnes qui ont voté – beaucoup n'ont pas voulu participer à cette manœuvre –, 70% ont voté contre ces horaires.

Mais qu'un syndicat signe ou pas, ce sera la réaction des travailleurs qui sera déterminante.

**Correspondant LO**

## La face cachée de la Mégane Scénic
### Alors que reste-t-il aux autres ?

À Choisy, nous fabriquons entre autres les ressorts de suspension pour presque toutes les voitures Renault.

La *Mégane Scénic*, «la voiture de l'année» marche fort au niveau des ventes, nous dit-on. À l'usine de Douai où elle est montée, les chaînes ne fournissent pas assez, du coup la direction veut faire tourner l'usine sept jours sur sept.

Mais il s'avère que cette voiture a tendance à tirer à droite (un peu comme toute la société aujourd'hui !). Pour remédier à ce défaut, dans l'urgence, la direction nous demande de compenser en fabriquant des ressorts assez déformés en bout ! Comment ces ressorts réagiront-ils à la longue, quelle sera leur usure et que se passera-t-il en cas d'accident ? Cela on ne le sait pas trop, mais visiblement ce n'est pas le problème.

C'est ça la logique du profit…

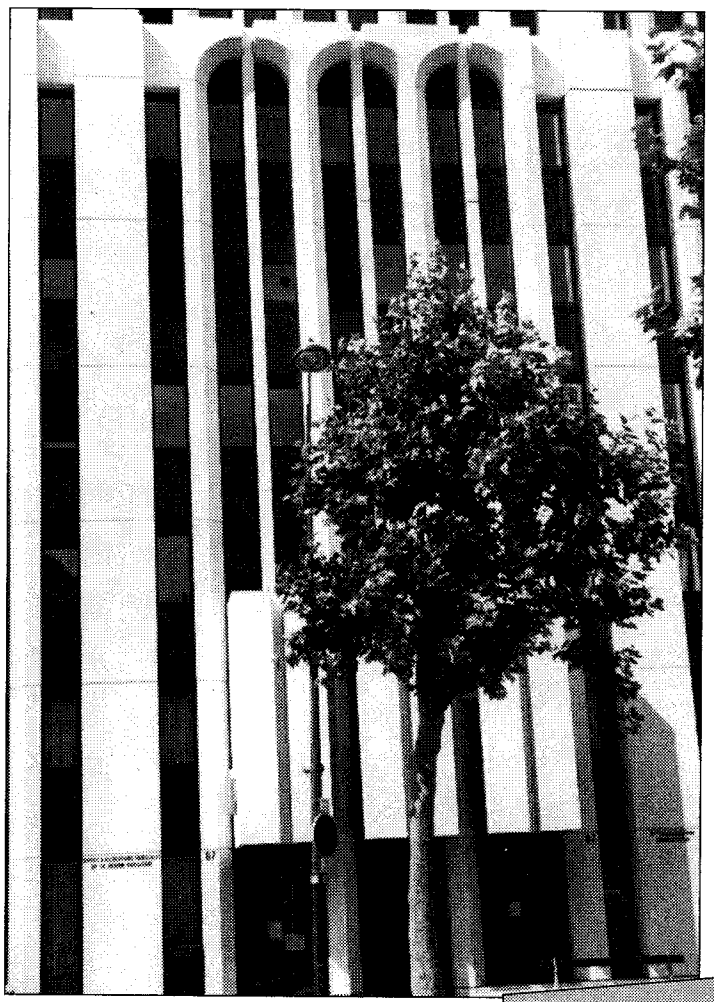

## CAF

# Contrôles, tracasseries pour les familles, abus pour les patrons et l'État

L'objectif prétendu des Caisses d'allocations familiales est de payer vite et juste. Depuis quelque temps il serait plutôt d'économiser sur les prestations, sous prétexte de lutter contre les «abus».

Les dossiers de la CAF sont en partie constitués par des déclarations sur l'honneur. Mais désormais de plus en plus de justificatifs en tout genre sont demandés aux prestataires…

Les dossiers RMI (que gèrent les CAF mais qui sont théoriquement financés par l'État) sont tout particulièrement surveillés. Des accords ont été réalisés entre diverses administrations (Assedic, Caisses d'Assurance Maladie et Vieillesse, impôts, etc.) pour comparer leurs fichiers avec ceux de la CAF. Et cela sans que la Commission Nationale Informatique et Liberté y trouve à redire. Il paraîtrait que le gouvernement s'apprêterait à supprimer cette commission… pourtant peu exigeante dans ce cas.

Aujourd'hui, les RMIstes doivent justifier le moindre petit boulot, le moindre stage récupéré, cette rémunération venant amputer d'autant le RMI et pouvant même remettre en question son attribution.

Les contrôles ne touchent pas que les RMIstes, mais tous ceux qui ont droit aux prestations familiales liées aux ressources (Allocation pour Jeune Enfant, Complément Familial, aides au logement, etc.) et qui doivent chaque année fournir à la CAF une déclaration sur l'honneur concernant leurs revenus. Depuis quelques années, la CAF contrôlait 10% de ces déclarations auprès de l'administration fiscale. Cette part est passée depuis peu à 15% pour tendre à 25% en l'an 2000 !

Certes, ces contrôles aboutissent à relever, ici où là, des erreurs. Dans ce cas les allocataires reçoivent des lettres leur demandant le remboursement de sommes quelquefois pas très élevées mais que nombre d'entre eux sont bien en peine de rembourser.

Les sommes que la CAF récupérera de la sorte sont négligeables par rapport à son budget. Mais surtout cette prétendue lutte contre les «abus» des familles (faibles en nombre et en argent) est, comme pour l'ensemble des organismes sociaux, l'arbre qui cache la forêt. Les véritables «abus» doivent être cherchés du côté de l'État d'une part, qui se repose sur les CAF pour gérer et assumer en grande partie le financement du RMI, de l'allocation adulte handicapé ou de l'Aide pour le Logement, et surtout du côté du patronat qui, non content de ne financer qu'en partie les CAF, se voit exonéré de cotisations pour les salaires très bas.

**Correspondant LO**

## SNCM Marseille

# GRÈVE FACE AUX MENACES SUR L'EMPLOI

**La grève du 17 février à la SNCM, la Société Nationale Corse-Méditerranée qui assure les transports par ferries entre le continent et la Corse, a été largement suivie, témoignant de l'inquiétude qui règne sur la question de l'emploi.**

C'est le 30 octobre qu'un nouveau président est apparu à la SNCM, nommé par le ministre et chargé d'instructions restées secrètes. Aussitôt il s'est fait offrir une moto, mais l'a fait revendre ; il s'est fait faire un superbe bureau, a licencié son prédécesseur et a fait venir des audits. Il s'est mis à publier un bulletin hebdomadaire avec de courts échos à la première personne. Puis il s'est attaqué à ce qui semble bien être « sa mission ».

Des bruits inquiétants ont couru. Le 30 janvier 1997 il tenait une conférence de presse. Il y déclarait que la situation de la Compagnie était mauvaise, qu'elle était en déficit. Il n'a pas précisé si le prix d'achat du superbe car-ferry le *Napoléon-Bonaparte* et des deux Navires à Grande Vitesse, l'*Asco* et l'*Aliso*, acquis l'an dernier, était amorti sur un an ou sur vingt. Il trouvait que la masse salariale de 650 millions de francs sur 1,8 milliard de chiffre d'affaires était trop lourde. Donc il fallait supprimer des emplois pour pouvoir en conserver ! Il y aurait « du sang et des larmes ». La lutte de classe étant, disait-il, dépassée, il fallait un consensus social.

Il a aussi entrepris une tournée de rencontres du personnel. C'est ainsi qu'il a pu déclarer à des marins que sur cinq d'entre eux il y en avait trois qui n'avaient rien à faire, ce qui n'était pas vraiment l'impression des marins, et il ajoutait que chez les sédentaires c'était encore pire.

Le président rencontre aussi les syndicats ; c'est ainsi qu'à l'Hôtel Mercure il a dit à la CGT qu'il y aurait entre 400 et 600 suppressions d'emplois, qu'il fallait rétablir la discipline et geler les salaires.

Les rapports des audits ne sont toujours pas connus. Un Comité d'Entreprise extraordinaire convoqué pour le 19 février a été reporté au 26.

En même temps le Parlement devrait se prononcer sur la gestion de l'argent destiné à assurer la continuité territoriale entre le continent et la Corse. En modifiant les articles 73,74 et 78 de la loi Joxe de 1991, cette gestion passerait à l'Office des Transports Corses, présidée par un certain M. Piazza, de la famille de Pons, ministre des Transports.

La CGT a donc sorti un tract déclarant qu'il ne fallait pas « *offrir la SNCM à M. Piazza* ». Tous les syndicats, il y en a dix, ont rédigé ensemble une plate-forme contre la modification des articles 73,74 et 78.

La grève du 17 février a eu lieu à l'appel de tous les syndicats sauf le Syndicat des Travailleurs Corses (STC), pour s'opposer à la modification des articles qui seraient un danger pour l'emploi. Mais en principe pas contre le projet de « plan de redressement », dont pourtant la menace inquiète vivement les travailleurs de la SNCM. C'est bien pour contrer cette menace qu'ils ont fait grève à 85 %. L'assemblée générale a réuni 500 marins et sédentaires. Ils sont ensuite allés en manifestation à la mairie où les syndicats ont remis une motion au chef de cabinet du maire-ministre J.C. Gaudin.

Tous sont bien sûr très inquiets. Quant aux syndicalistes ils organisent la lutte uniquement pour le maintien en l'état des articles de la loi Joxe, déclarant que le problème est politique et pas économique.

Mais si le gouvernement maintient les articles de loi tels quels, et que le président maintient son plan de redressement, encore non publié mais qui envisagerait des suppressions d'emplois et même, d'après un directeur interviewé sur FR3, des licenciements, ce sera aux travailleurs de la SNCM de montrer qu'ils ne sont pas prêts à se laisser faire.

**Correspondant LO**

## Servair Roissy (Val-d'Oise)

# LA GRÈVE SUR UN PLATEAU

**La direction de la Servair ne pourra pas dire qu'elle ne l'a pas cherché. Car en multipliant les injustices de salaires et en favorisant des écarts (jusqu'à 1 300 francs pour un même travail), en augmentant la pression sur les travailleuses et les travailleurs, en multipliant les brimades et le harcèlement, elle aura tout fait pour qu'enfin ça explose. Mardi 11 février une grève démarrait sur l'aéroport de Roissy**

C'est à la « prestation » de Servair I (la chaîne sur laquelle sont confectionnés les plateaux-repas servis à bord des avions d'Air France et d'autres), en particulier à l'initiative des femmes, que notre mouvement a commencé, et s'est depuis de jour en jour renforcé. Ce ne sont pas les syndicats qui ont appelé les travailleurs à la grève. Ils n'ont fait – mais pas tous – que rallier les grévistes, une fois le mouvement commencé.

Nous voulons à travail égal salaire égal, et pour cela que les salaires soient remis en ordre et augmentés.

Mercredi c'est 172 personnes qui sont allées à pied manifester au siège. À Servair I la grève est devenue quasi totale, sans qu'il y ait eu besoin de bloquer quoi que ce soit – comme cela a souvent été le cas dans le passé lors de mouvements initiés par les syndicats – car elle a fait pratiquement l'unanimité. Nous avons pu vérifier son efficacité : aucun plateau-repas n'a plus été livré depuis, et les avions sont partis, pas toujours à l'heure, avec des prestations non conformes et dans des conditions d'hygiène qui demanderaient à être vérifiées. Car pour faire partir les avions malgré tout, la direction fait confectionner des plateaux-casse-croûte ailleurs, notamment par l'Hôtel Hilton, la Hyatt et Eliance, qui se trouvent sur la plate-forme de Roissy. Les travailleurs de ces entreprises sont-ils au courant de la destination de ce travail supplémentaire qu'on leur fait exécuter ?

Depuis jeudi 13 février, c'est à Servair II que peu à peu la grève s'est étendue, sans toutefois devenir aussi complète qu'à Servair I. Un tract de la CSL intitulé « *Soyons clairs* » avait pourtant tenté de dissuader ceux de Servair II de se joindre au mouvement. Il traitait les grévistes de « *casseurs* », de « *terroristes* » les accusant de « *mise à sac de l'entreprise* ». Ils n'y sont pas allés avec le dos de la cuiller pour prendre fait et cause pour le patron, tout en se décernant eux-mêmes un brevet de « *syndicat sérieux* » et en demandant à la direction de ne négocier qu'avec eux comme représentants des travailleurs.

Espérant nous faire rentrer rapidement au travail la direction a avancé dès le 3e jour de grève des propositions, pas honnêtes pour le moins qu'on puisse en dire. Aux dernières nouvelles après 6 jours de grève, cela restait : 1 % d'augmentation au 1er mars, la vague promesse de réajustement de la grille dans l'année à venir (avec un budget de 3 millions de francs pour S I, de 1 million pour S II), mais surtout rien de précis dans l'immédiat en dehors d'une prime exceptionnelle de 400 F. Rien à voir avec ce que nous demandons. Pas question alors de reprendre le travail sans avoir obtenu satisfaction !

Mais à peine la direction avait-elle fait ses premières propositions que les dirigeants du syndicat FO appelaient lundi 17 février à la reprise. Ils se sont fait huer par les grévistes. Et le lendemain mardi, dans une assemblée générale réunissant les grévistes de Servair I et Servair II, après que la CGT et la CFDT eurent expliqué qu'ils trouvaient les propositions de la direction inacceptables et que c'était le choix des travailleurs qui devait décider ou pas de la suite, à deux reprises, l'assemblée a voté massivement pour la continuation.

La direction devra bien céder, nous tiendrons bon.

**Correspondant LO**

ABB
Chassieu (Rhône)

# TROIS JOURS DE GRÈVE QUI ONT FAIT DU BIEN!

À l'usine ABB Control (Asea Brown Bovery) de Chassieu dans la banlieue lyonnaise, sur un effectif de 400 salariés, il y a environ 200 travailleurs à la production, très majoritairement des femmes. Elles fabriquent du matériel électrique basse tension (contacteurs, capteurs de courant...) et travaillent en 2x8 pour la plupart.

À l'atelier, la charge de travail est de plus en plus dure. La direction a introduit la méthode «Kanban», c'est-à-dire la production à flux très tendu, sans aucun stock, avec une marge de 24 heures seulement. Les effectifs sont largement insuffisants puisqu'il y a eu, en 1996, une moyenne de 70 intérimaires. Quant aux salaires, cela fait plusieurs années qu'ils augmentent bien moins vite que l'inflation.

Cette année encore, lors des habituelles négociations salariales, la direction ne proposait pas grand-chose : 2,2% de plus mais la moitié sous forme d'augmentations individuelles, 1 F sur la prime journalière d'équipe. Cela faisait un maximum de 110F pour les salaires les plus faibles. En outre, aucune embauche n'était prévue malgré la présence à l'usine de dizaines d'intérimaires.

Pour beaucoup de travailleurs, ça ne faisait pas le compte. Ils ne voulaient pas de rallonges individuelles mais une augmentation générale, avec un minimum à 300 F. Ils voulaient aussi le passage de la prime d'équipe de 7F à 18 F, ce qui est d'ailleurs le tarif dans cette branche industrielle. Enfin, ils voulaient la création de 20 postes nouveaux pour pouvoir embaucher des intérimaires.

À la fin d'un débrayage organisé le jeudi 6 février et devant l'entêtement et la radinerie de la direction, les ouvrières de l'atelier «Chassieu 1» ont décidé de ne pas reprendre le travail. Elles ont attendu 14 h pour faire la jonction avec l'équipe d'après-midi et ceux de la journée. Ce sont alors 130 travailleurs des ateliers qui ont voté la grève jusqu'à la satisfaction de leurs trois revendications.

L'ambiance était à la fête et à la joie, malgré la colère et la détermination : l'après-midi s'est terminée en musique, avec des danses et finalement par un bon repas pris tous ensemble dans les ateliers.

Le lendemain, vendredi, les grévistes étaient toujours 130. Ils ont défilé dans les ateliers pour interpeller la maîtrise, puis dans les bureaux pour discuter avec les employés. Le soir, tout le monde votait pour la poursuite de la grève le lundi.

Malgré l'envoi par la direction d'une lettre à tout le personnel, pendant le week-end, pour faire des pressions individuelles, il y avait toujours plus de 130 grévistes le lundi 10 février matin, dès 6 h 00. Ils ont repris les tournées dans les ateliers, les discussions avec les non-grévistes, les demandes de comptes aux chefs, avant d'envahir les bureaux de la direction et de l'obliger à recevoir les délégués.

À 15 h 00, la direction donnait finalement 2% d'augmentation générale, avec un minimum à 200 F, la prime d'équipe passait de 7 à 12 F, en promettant les 18F pour janvier 1998. En tout, cela faisait 380F pour les plus bas salaires. Au niveau des embauches, par contre, elle acceptait simplement de créer un poste supplémentaire.

Finalement, par 75 voix contre 60, la majorité des grévistes a choisi d'accepter ces propositions. Une partie des grévistes pensaient bien que la direction aurait pu lâcher plus, mais le sentiment dominant était quand même qu'ils avaient gagné, que la grève et leur détermination à rester soudés du début à la fin avaient payé.

Les plus combatifs sont de toute façon bien convaincus qu'il ne faudra pas tarder à remettre ça, parce que c'est bien plus qui est nécessaire, à tous les travailleurs, et parce qu'ABB a largement les moyens d'augmenter les salaires et surtout d'embaucher. Désormais la grève est redevenue une arme à leur portée.



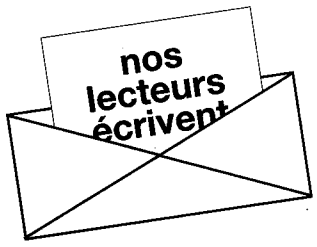


# ■ ARCHÉOLOGIE : LES PROMOTEURS S'EN METTENT PLEIN LES FOUILLES

Depuis le 21 janvier, les archéologues des services de l'État, des collectivités territoriales et de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales, sont mobilisés.

Leur mouvement a commencé après qu'une autorisation a été directement donnée par Juppé à un promoteur immobilier pour construire sur un site archéologique situé sous une partie des remparts médiévaux de Rodez. Le Premier ministre s'est ainsi placé hors la loi de 1941 qui prévoit que «*tout terrain, qu'il soit classé ou non, doit pouvoir être fouillé*».

Suite aux diverses protestations, les fouilles ont finalement pu commencer, bien que les deux tiers du site aient déjà été détruits par les bulldozers du promoteur.

Depuis plus de vingt ans, l'archéologie de sauvetage est effectuée par des salariés dont les trois quarts sont en contrat à durée déterminée (environ 1400 personnes). Ces CDD sont dits CDD d'usage, sans prime de précarité et renouvelables à volonté... de l'employeur.

L'Association pour les fouilles archéologiques nationales a promis un certain nombre de contrats à durée indéterminée, mais pour l'heure ce n'est qu'une promesse qui doit être confirmée, c'est-à-dire imposée.

**N.A. (Paris)**

# ■ LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE EN LUTTE

**Depuis la mi-novembre 1996, les intermittents du spectacle mènent des actions diverses pour exiger, à juste titre, le maintien de leur régime d'assurance chômage que le gouvernement prétend remettre en cause. Dans différentes villes de province et à Paris plusieurs manifestations, des occupations de locaux divers ont été organisées. Le vendredi 14 février, à Toulouse, les intermittents ont tant et si bien perturbé l'inauguration de la nouvelle cinémathèque rénovée de Toulouse que les autorités l'ont remise à plus tard.**

**Un de nos lecteurs, qui participe à l'occupation de la Cité de la Musique, nous écrit à propos de ce mouvement auquel il participe :**

«En attendant Gandois

Cela fait maintenant près de deux semaines que nous occupons la toute neuve Cité de la Musique pour exiger les négociations sur lesquelles le gouvernement s'était engagé pour le début janvier. Nous allons être à la mi-février, et le CNPF refuse toujours de s'asseoir, ce qui fait se demander à beaucoup : qui gouverne ici? Le CNPF?

Notre situation est un peu particulière, nous ne sommes pas en grève et ce n'est pas notre lieu de travail que nous occupons et pourtant il nous faudra bien imposer le rapport de force nécessaire à la tenue des négociations.

Dans son projet, Gandois, le patron des patrons, ne s'attaque pas seulement aux travailleurs du spectacle, ceux que l'on appelle les «intermittents», quand il décide de nous sortir du régime inter-professionnel d'assurance-chômage (UNEDIC). Il cherche en effet à sortir des travailleurs du système du salariat, à les transformer en travailleurs indépendants sans droits, sans couverture sociale ou presque comme cela s'est passé au Portugal ou ailleurs. (...)

Aujourd'hui c'est à nous qu'il s'en prend en mentant sur son prétendu déficit.

Mais demain à quelle catégorie de travailleurs s'en prendront-ils, si nous laissons faire?

Notre mouvement peut trouver échos et solidarité en allant trouver d'autres travailleurs (...) dans la perspective de se battre ensemble contre les sales coups du patronat et du gouvernement.»

**F.R.**

# ■ VENTE FORCÉE À LA CITÉ DES PLANÈTES (Val-de-Marne)

**Dans de nombreuses cités, les organismes propriétaires – HLM parfois – tentent de vendre des appartements occupés, et déjà largement amortis, pour récupérer des sommes relativement importantes sur le dos de familles modestes.**

**Voici ce que nous relate un lecteur :**

«En début d'année, 80 locataires sur les 1200 de la cité des «Planètes» de Maisons-Alfort (Val-de-Marne) recevaient une lettre de la SCIC (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations) les informant de son intention de vendre leur appartement.

Cela signifie que les locataires qui ne veulent, ni surtout ne peuvent acheter, devraient quitter leur appartement en fin de bail, et pour certains très rapidement.

Un comité de locataires, qui existe depuis dix ans et qui a déjà agi contre des hausses de loyers et de charges, a aussitôt convoqué une réunion. Une centaine de locataires sont venus et ont décidé pour commencer de faire une pétition contre la vente forcée.

(...) Ceux qui y habitent, depuis des dizaines d'années parfois, estiment à bon droit que dans les faits ils ont déjà payé leur logement.

En quinze jours les neuf dixièmes des 80 locataires concernés par la vente et 400 personnes du reste de la cité l'ont signée. Et une vingtaine de personnes l'ont portée à l'agence locale de la SCIC, puis au maire UDF de Maisons-Alfort qui déclara être prêt à nous défendre contre la SCIC. Cette position a soulagé nombre de locataires, qui attendent maintenant des actes...

Fin janvier, la SCIC organisa elle-même une réunion des 80 locataires pour les informer des modalités de la vente. Il y eut une soixantaine de locataires face à quatre directeurs de la SCIC qui minimisèrent les conséquences pour ceux qui ne voudraient pas acheter, en promettant des relogements dans d'autres appartements de la SCIC aux mêmes loyers. Mais lorsqu'un des locataires leur demanda de mettre cet engagement par écrit, le silence des directeurs fut la seule réponse...

Les directeurs prétendirent que la SCIC allait être en cessation de paiement. Mais le lendemain un locataire consulta son minitel et apprit que la SCIC-SAGI (branche propriétaire de la SCIC) avait fait 2,5 millions de bénéfices en 1995.

En tout cas, la salle réagit vivement à l'attitude suffisante des directeurs, réaffirma qu'il n'était pas question d'acheter, et les directeurs ressortirent de la réunion beaucoup moins fiers qu'à l'entrée.» Affaire à suivre!

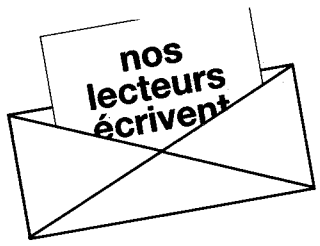


## CEGELEC Chambéry

# LICENCIEMENT POUR L'EXEMPLE, UNE RÉACTION EXEMPLAIRE

L'agence CEGELEC Chambéry (Savoie), dont l'activité est celle de l'équipement électrique dans les usines, le bâtiment ainsi que l'installation de réseaux souterrains, emploie quatre-vingts monteurs électriques qui travaillent essentiellement sur les chantiers en grands et petits déplacements et cinquante employés et techniciens sédentaires en ateliers et dans les bureaux.

C'est avec une profonde consternation que nous avons appris le licenciement d'un de nos collègues. Ce monteur était embauché depuis 1980, il était l'un de ceux des plus déplacés sur les chantiers en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, il avait, à la demande de la direction, effectué sur les chantiers des horaires chargés. Et bien souvent, lorsque la direction faisait appel aux volontaires pour travailler le samedi pour des travaux sous coupures, il était de ceux-là.

Aujourd'hui, il se voit licencié pour avoir refusé de se déplacer sur un chantier dans le centre de la France. Dès les premières rencontres avec les délégués sur les chantiers, il ressortait que si ce licenciement restait sans réponse de notre part c'était la porte ouverte à tous les abus. Il était convenu de se retrouver lundi matin, devant le portail de l'agence à Chambéry.

Lundi matin, les premiers monteurs arrivés avec les délégués demandaient de laisser la voiture aux portes de l'entreprise et de venir rejoindre l'assemblée générale.

En moins d'une heure, une file impressionnante de voitures étaient rangées le long de l'allée et un nombre important de salariés se retrouvaient devant le portail : techniciens, informaticiens dessinateurs, employés et bien entendu une grande majorité de monteurs, délégués de la CGC, CFDT et CGT qui avaient impulsé ce mouvement.

Le chef d'agence, qui avait dû passer les portes à pied, ne voulant probablement pas être dérangé dans son bureau comme il l'avait été lors d'un précédent mouvement de grève venait au devant du personnel pour expliquer qu'il regrettait de licencier, qu'il avait réfléchi mais que la conjoncture le contraignait à maintenir sa sanction.

Les délégués soulignaient le cynisme du chef d'agence puis l'assemblée décida de rester à l'extérieur autant qu'il le faudrait, un comité pour la réintégration de notre collègue commença à se former et une pétition pour approuver ces décisions circula.

Le chef d'agence revint en compagnie d'un responsable pour annoncer qu'il annulait le licenciement car la conjoncture ne lui permettait pas que des journées ne soient pas travaillées.

Un délégué CGT lui demanda de déchirer la lettre de licenciement, de faire un courrier pour annuler cette sanction et de réintégrer notre collègue au poste qu'il occupait avant le licenciement.

Le chef d'agence déchira la lettre de licenciement devant l'ensemble du personnel puis il revint remettre la lettre de réintégration.

Un délégué CGT en fit la lecture, applaudissements, puis un monteur, bien charpenté, prit sur ses épaules notre collègue pour le porter à son poste de travail à l'atelier, suivi de tous les grévistes.

Après les mesures prises en novembre par la direction qui prévoient de supprimer un accord d'établissement sur les défraiements, celles de décembre qui prévoient la suppression d'un centre de travaux et la modification d'un autre, la demande d'une autorisation de chômage partiel en janvier, de mutation chez les cadres et les ETAM, ce mouvement qui a fait reculer la direction risque fort d'avoir des lendemains. Un début de semaine que beaucoup d'entre nous voudrait retrouver…

**J. N. D.**

# MÉDECINS DE LA SNCF OU DU PATIENT?

**Un cheminot du dépôt de Woippy, en Moselle, nous fait parvenir une copie de sa «lettre ouverte» adressée au médecin de son centre médical, à propos des curieuses méthodes des médecins SNCF :**

Monsieur,

Lors de ma visite sécurité en janvier 1996, je vous ai signalé des douleurs cervicales. Vous m'avez écouté, l'avez noté au dossier. Vous ne m'avez pas soigné.

Au cours de l'année 1996, j'ai consulté par trois fois le docteur SNCF. Il m'a prescrit quelques cachets (valeur trente francs environ).

Le 21 janvier 1997, vous m'avez reçu pour une visite sécurité. Vous avez constaté des douleurs cervicales. Vous ne m'avez pas soigné.

Le lendemain 22 janvier 1997, j'ai fait appel au docteur SNCF, lui demandant, avec la ferme courtoisie qui me caractérise, de me soigner cette fois efficacement sans obéir aux ordres du gouvernement, en prenant le risque de dépasser le quota que lui impose politiquement ce même gouvernement. (…) Il a refusé de m'examiner et a quitté mon domicile, jugeant préférable de soigner son quota avant son patient.

J'ai fait appel ce même jour à un médecin privé qui a jugé urgent de me radiographier, s'étonnant que cet acte n'ait point été prescrit depuis longtemps. Il m'a délivré les nombreux et nécessaires médicaments qu'imposait mon état de santé, et envisagé un traitement à long terme.

J'invite les agents SNCF à la plus grande vigilance. Les soins qu'impose leur santé ne peuvent-ils point être en contradiction avec les intérêts de l'entreprise et les objectifs du gouvernement.

Que feront les médecins SNCF? (…)

Je conclurai en vous rappelant, docteur, que vous m'avez demandé, l'infirmière en est témoin, mon appartenance syndicale. Vous ayant appris que je cotisais à la CGT, vous avez tenté de porter cette information à mon dossier. Je vous l'ai formellement interdit. Je vous rappelle que toute annotation concernant la race, l'appartenance politique, syndicale ou religieuse constitue une infraction grave aux yeux de la loi. De tels procédés, me rappellent certaines heures les moins glorieuses de notre histoire. Les hommes se jugent sur leurs actes.

Scandale du sang contaminé.

Scandale de l'hormone de croissance.

Scandale de l'amiante, etc.

Y aura-t-il un scandale médical ferroviaire?

Photocopiez et diffusez cette lettre

Woippy, le 23 janvier 1997

**L.A.**
**Dépôt SNCF**
**de Metz-Woippy**

## Fonderies de l'Authion (Angers)

# FIN DE LA GRÈVE CONTRE LES LICENCIEMENTS

Depuis trois semaines, les travailleurs des fonderies de l'Authion à Angers étaient en grève contre un plan de 35 licenciements. Cette grève, commencée par un peu plus de la moitié des 125 travailleurs de production, s'est progressivement étendue pour concerner au plus fort du mouvement jusqu'à 110 travailleurs. Le comité de grève, élu dès le début, a proposé de tenter d'étendre le mouvement aux autres usines du groupe Waeles. C'est ainsi que plusieurs dizaines de grévistes se sont rendus à Argentan, dans l'Orne, où les salaires sont de 15% inférieurs à ceux d'Angers. Ils se sont aussi adressés aux travailleurs de la région, en particulier à ceux de la métallurgie.

Mais s'ils ont rencontré la sympathie et le soutien financier des autres travailleurs, leur lutte n'en est pas moins restée isolée.

Certes, au bout de presque trois semaines de grève à Angers, les travailleurs d'Argentan se sont mis en grève à leur tour pour obtenir une augmentation de salaires. Mais à Angers, plusieurs dizaines de travailleurs avaient déjà repris le travail. Et vendredi 14 février, ne restait en grève que le noyau dur de ceux qui avaient démarré dès le 28 janvier.

Après une dernière tentative pour entraîner une autre usine du groupe, à Bléré, en Indre-et-Loire, où 43 licenciements sont prévus dans un proche avenir, les grévistes ont décidé de reprendre le travail. Ils sont conscients d'avoir dû céder devant un rapport de forces défavorable, mais aussi d'avoir fait tout ce qui était possible pour vaincre.

Et cette reprise n'est pas celle de travailleurs démoralisés, bien au contraire.

## États-Unis

# LIBERTÉ POUR MUMIA ABU-JAMAL

**Mumia Abu-Jamal, journaliste et ancien membre des Panthères Noires des États-Unis, croupit en prison depuis plus de quatorze ans, après avoir été accusé du meurtre d'un policier et condamné à mort. Seulement, aucun témoin n'a identifié Abu-Jamal comme étant celui qui aurait tiré.**

**Le procès a été une farce. Après maintes péripéties, la Cour suprême de Pennsylvanie a renvoyé l'affaire devant le juge qui avait condamné le journaliste noir. Connu pour ses sympathies avec l'extrême-droite, et par ailleurs membre du syndicat auquel appartenait le policier assassiné, ce juge détient le record des condamnations à mort aux Etats-Unis.**

**En octobre dernier, Veronica Jones, un des principaux témoins à charge, était venue se rétracter et expliquer devant le tribunal comment elle avait accepté le marché que lui avait « proposé » la police d'accabler Abu-Jamal. Durant cette audience Veronica Jones a été arrêtée sur-le-champ, sous prétexte d'un chèque en bois qu'elle aurait fait il y a plus de deux ans.**

**Aujourd'hui, le Comité de soutien aux prisonniers politiques aux Etats-Unis, qui a rendu visite à Abu-Jamal, rapporte que celui-ci ne se fait guère d'illusion quant au sort réservé par la Cour suprême de Pennsylvanie aux diverses requêtes dont elle demeure saisie. La demande, par la défense, d'un droit de réponse après le rejet du témoignage de Veronica Jones, vient d'être rejetée. Il faut vraisemblablement s'attendre à un refus du même type pour une demande de non-lieu, après interception anticonstitutionnelle du courrier échangé entre Abu-Jamal et ses avocats. Et ce, bien qu'un juge fédéral ait donné sur ce point raison à Abu-Jamal.**

**Si toutes les requêtes sont rejetées, explique l'avocat d'Abu-Jamal « *le gouverneur signera alors en toute probabilité un mandat d'exécution avec une date de mise à mort (mai ? juin ? juillet ?)* »**

**Le procès d'Abu-Jamal apparaît si inique que même le Bureau exécutif de l'American Bar Association, qui compte 370 000 avocats parmi les plus conservateurs du pays, a voté une résolution appelant à un moratoire de la peine de mort. L'auteur de la résolution n'hésitant pas à se référer à la nature raciste de l'application de la peine de mort en Pennsylvanie.**

**Enfin, le Comité de soutien aux prisonniers politiques aux Etats-unis rappelle que les positions en faveur de la peine capitale émanent des plus hautes autorités de l'État américain. Clinton avait ainsi refusé de gracier un handicapé mental en 1992 et a signé l'année dernière la loi pour « une peine de mort effective ». C'est dire combien la vie de Mumia Abu-Jamal est effectivement en danger.**


**Les brochures du Cercle Léon Trotsky**

**Dernières brochures parues :**

- **Les Kurdes, victimes de la politique impérialiste… et de leurs propres dirigeants.** *(n°70 – Exposé du Cercle Léon Trotsky du 8 novembre 1997)*
- **Le communisme, l'écologie et les écologistes** *(n°71 – Exposé du Cercle Léon Trotsky du 13 décembre 1997)*

Prix : 10 F – Envoi contre 12 F en timbres par brochure demandée.


# CLINTON VOLE AU SECOURS DES PATRONS D'AMERICAN AIRLINES

Les pilotes d'American Airlines – deuxième plus grande compagnie aérienne des Etats-Unis – avaient décidé de se mettre en grève pour revendiquer des augmentations, après l'échec des négociations salariales avec leur direction. Cette grève n'a duré que… 24 minutes. En pleine nuit, Clinton l'a déclarée illégale, ressortant pour cela une loi de 1926, conçue à l'origine pour contrer les grèves dans les chemins de fer, qui impose deux périodes de trente jours de négociations supplémentaires et, s'il n'en résulte aucun accord, un éventuel verdict du Congrès.

A en croire le PDG d'American Airlines, Clinton aurait ainsi sauvé la compagnie. Robert Crandall, le PDG, avait en effet déclaré qu'une telle grève pouvait détruire American Airlines en quatre-vingt-dix jours. L'intervention de Clinton a surtout bel et bien sauvé 1,2 milliard de dollars de bénéfices réalisés par American Airlines ces deux dernières années, et les bénéfices des autres grandes compagnies aériennes dans le même cas, où ces derniers temps des revendications salariales se sont fait jour, qui menaçaient également de déboucher sur des grèves.

C'est d'ailleurs l'accumulation officiellement reconnue de ces profits énormes qui a provoqué les revendications des pilotes. Ceux-ci demandent en effet 11 % d'augmentation sur 5 ans et 7,25 millions de stock options (distribution d'actions), au lieu des 5 % et 5,25 millions que leur propose la direction. Et ils dénoncent l'emploi par des filiales d'American Airlines de pilotes sous-payés.

Par rapport aux augmentations mirifiques des revenus des actionnaires et des salaires de PDG que viennent de connaître les USA, les revendications des pilotes n'ont rien d'extraordinaire. Les salaires aux USA stagnent, voire baissent depuis plusieurs années. Mais manifestement c'est encore trop pour Clinton, qui vient de démontrer que les quelques pâles intentions sociales annoncées durant sa campagne électorale n'étaient précisément… qu'électorales.

**N.M.**

## Mexique

# Mafia et police complices ON S'EN DOUTAIT DÉJÀ

Le gouvernement mexicain vient de reconnaître, dans des documents remis à la justice américaine, que le cartel de la drogue jouit de larges complicités au sein de la police, de l'armée, des douanes et des services d'immigration du pays.

Cela ne constitue une surprise pour personne au Mexique. Lorsque, par exemple, le premier candidat du parti au pouvoir avait été assassiné lors des élections de 1994, la presse avait parlé d'un règlement de comptes entre cartels se disputant les faveurs des sommets de L'État. C'est dire si cette collusion n'est pas une révélation, en particulier pour les militants ouvriers qui depuis longtemps ont à faire face aux deux mafias qui se mélangent : celle de la drogue et celle du pouvoir.

Simplement cet aveu permettra au Mexique d'obtenir son « certificat de bonne conduite » des USA, sinon comme « bon élève », du moins comme « élève qui fait des progrès » dans la lutte contre la drogue. Avec les avantages commerciaux qui découlent d'un tel certificat. Après quoi, tout continuera comme avant, et les profits de l'industrie de la drogue, la première du monde, continueront à aller remplir discrètement des coffres-forts américains ou autres.

**D. M.**

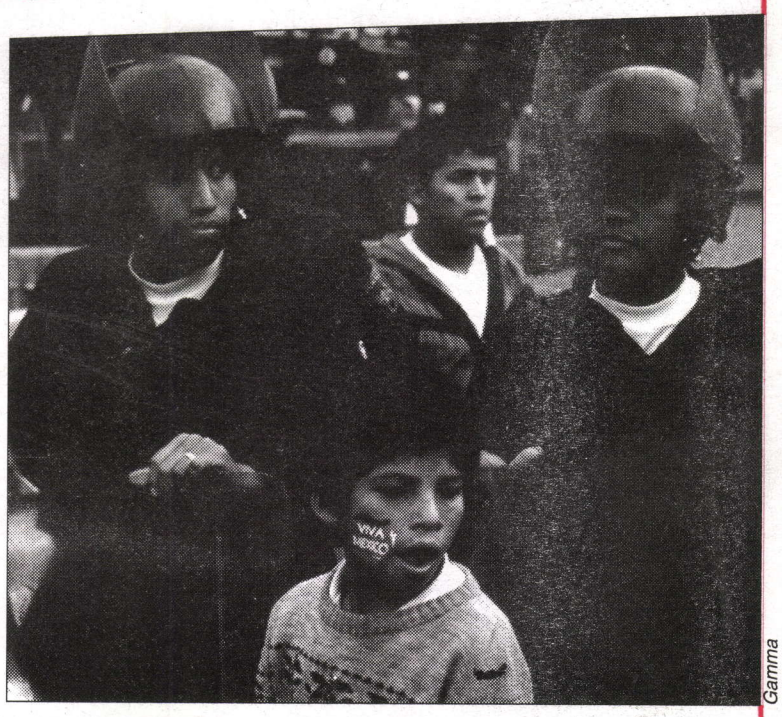


Gamma


**LUTTE DE CLASSE**

**de janvier – février est parue**

***Au sommaire :***

- **Les mutants de l'Arche de la Défense**
  **La difficile recherche de réinsertion du PCF**
- **Serbie**
  **Une opposition aussi réactionnaire que le régime qu'elle prétend combattre au nom de la démocratie**
- **Afrique des Grands Lacs**
  **Derrière la crise des réfugiés rwandais, les rivalités des trusts et des impérialistes**
- **Grande-Bretagne**
  **Le pouvoir des conservateurs tire à sa fin**
- **Tribune de la minorité**
  **Quand la LCR s'efforce de sortir de la marginalité**


**Lutte Ouvrière - Directeur de publication : Michel Rodinson - Commission paritaire n° 64-995**